

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 20 mai 2025

Espace Cuzon

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
20 mai 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Stéphane BAUDEMONT (DDTM) ; Albert BILLON, Xavier JODOCIUS, Malvina DAUDUS (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN, Alain DECOURCHELLE, Jean-Luc LECLERCQ (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Marc BIGOT, Christian DAUTEL (CCA) ; Eric JOUSSEAUME, Valérie DREAU (CCPBS) ; Jean-Pierre MARC (CCPF) ; Christelle DREANO (DZ Co.) ; Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO (CCCSPR) ; Angélique AUGRAIN, Daniel DUGOUA, Jean-Paul LE CORRE (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Olivier BELLEC a donné pouvoir à Marc BIGOT (CCA) ; Stéphane LE DOARE a donné pouvoir à Eric JOUSSEAUME (CCPBS) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) a donné pouvoir à Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Gwenaëlle MUZELLEC a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ; David LESVENAN (Symescoto) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Isabelle CLEMENT a donné pouvoir à Christelle DREANO (DZ Co.) ; Catherine ESVANT a donné pouvoir à Marc BIGOT (CCA) ; Michel LOUSSOUARN a donné pouvoir à Morgane BRAESCU-ANDRIEU ;

Membres excusés :

Louis LE FRANC (Préfecture du Finistère) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Julie DUPUY (CCA) ; René ROCUET, Christian PENNANECH (CCPF) ; Catherine MONTREUIL, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Gurvan KERLOC'H (CCSPR) ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) ; Colin LE BIHAN, Marie LE GUEN, Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Laëtita GUILLEMOT (Ouest Conseil) ; Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Carole ESCARAVAGE (QCD) ;

NDR : En attente de désignation pour remplacer Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB)

Le 20 mai 2025, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Roger LE GOFF.

La Présidente ouvre la séance à 14h35 et constate que les quorums sont atteints :

- 21 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 39 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La présidente invite à un rapide tour de table puis lance le premier sujet figurant à l'ordre du jour.

Affaires générales :

1. Procès-verbal des CA et AG du 4 février 2025
2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Développement territorial :

3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER
4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention
5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale
6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER
7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais »
8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion
9. Formation santé mentale des jeunes

Aménagement et urbanisme :

10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024
11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification
12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Transitions énergétiques :

13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

Questions diverses

14. Calendrier prévisionnel des instances et événements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 4 février 2025

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale à délibérer.

Le Conseil d'administration et l'Administration générale, à l'unanimité, valident le procès-verbal qui sera diffusé, accompagné des délibérations et des annexes.

2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Roger LE GOFF présente le rapport.

Il attire l'attention sur le traitement comptable des subventions européennes, dont certaines ne sont pas inscrites par prudence, en raison de versements pouvant intervenir avec un décalage pouvant aller jusqu'à trois ans. Concernant les immobilisations, il rappelle que l'essentiel est constitué par le bâtiment, lequel ne perdra pas de valeur.

À propos du compte de résultat, il souligne que la majorité des charges est liée aux frais de fonctionnement, composés en grande partie de « matière grise ». Il tient à saluer la qualité du travail et l'agilité des équipes dans un contexte où les trajectoires évoluent et ne sont pas toujours lisibles. Il salue également la confiance accordée par la Présidente à ses délégués.

Il évoque le futur rattachement à la convention collective SYNTEC, précisant que des négociations sont en cours afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Il souligne la bonne utilisation des crédits régionaux alloués à la Destination touristique, notamment pour les projets en lien avec le nautisme pour tous.

En conclusion, Roger LE GOFF se projette vers 2026, interrogeant les ambitions portées collectivement pour QCD : maintenir son activité actuelle ou lui donner une envergure plus importante. Il insiste sur le rôle indispensable de la structure pour le territoire et invite la gouvernance à trouver le bon fonctionnement pour permettre à QCD de travailler, de se rassembler et de défendre la Cornouaille avec conviction.

La Présidente remercie Roger LE GOFF pour cette présentation.

Marc ANDRO précise que, si les résultats apparaissent ici en négatif, cela s'explique pour partie par le décalage de versement des subventions européennes, mais aussi par une opération exceptionnelle liée au renouvellement du parc informatique. En neutralisant ces deux éléments, le déficit réel s'élève à environ 60 k€, correspondant à la dotation aux amortissements du bâtiment, une charge calculée ne traduisant pas une perte effective de valeur. Il estime que cette situation reste tolérable, compte tenu de la trésorerie disponible. Ainsi, sans ces éléments exceptionnels, le résultat aurait été à l'équilibre.

Isabelle ASSIH rappelle ensuite les règles de vote du Conseil d'administration, puis de l'Assemblée générale.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Compte tenu de ce qui précède,

Ayant pris connaissance des états comptables,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;
- propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;
- fait constater à l'Assemblée générale qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé .

Laëtitia GUILLEMOT, Commissaire aux comptes, présente ses rapports, confirmant une situation saine, des comptes réguliers et sincères.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

L'Assemblée générale, à l'unanimité :

- approuve les comptes 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;
- donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;
- affecte la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;
- et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La Présidente précise que les rapports suivants sont destinés à délibération exclusive du Conseil d'administration mais que les membres de l'Assemblée générale sont invités à assister à la suite de ces instances.

3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER

Marc ANDRO présente le rapport, en rappelant qu'il s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Il précise que l'équivalent de 1,5 ETP est mobilisé pour l'ingénierie du programme, réparti entre l'animation (1 ETP) et la gestion administrative et financière (0,5 ETP).

Il indique que le programme est actuellement en phase de mise en œuvre. La part d'autofinancement permet de couvrir les frais de structure, les frais de mission, ainsi que certaines dépenses non éligibles au financement LEADER.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve ce projet d'ingénierie LEADER 2025 ;
- Valide le plan de financement présenté ;
- Autorise la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;
- Autorise la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.

4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention)

En l'absence de Jocelyne POITEVIN, Marc ANDRO présente le rapport et rappelle que le territoire du GALPA est à l'échelle de la Cornouaille. Le plan de financement prévoit une répartition équilibrée : 40 % de participation de la Région Bretagne, 40 % de fonds européens FEAMPA, et 20 % d'autofinancement.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet d'ingénierie FEAMPA2025 ;**
- **Valide le plan de financement présenté ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toute modification nécessaire en fonction de l'évolution du projet.**

5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que la subvention sollicitée auprès de la Région permettra de financer le poste de coordinateur, les frais de structure, ainsi que les actions portées par le Conseil de développement. Parmi les événements majeurs de l'année écoulée figurent La mer en débat et les Assises citoyennes de la mer et du littoral.

Albert BILLON remercie le Conseil régional de Bretagne pour son soutien, soulignant qu'il s'agit là d'une exception nationale. Il évoque l'invitation de Dominique VOYNET à l'occasion des 25 ans des Conseils de développement à Lorient, et note que « la Bretagne a un coup d'avance ». Il insiste sur l'importance des moyens humains et financiers pour garantir un débat serein, comme cela a été le cas autour de l'éolien en mer. Il cite Roger LE GOFF : « La Cornouaille est un territoire de projet, pas un simple espace administratif ». Il rappelle que la Cornouaille bénéficie de près de 15 % de l'enveloppe régionale dédiée aux Conseils de développement, et salue l'engagement des élus à maintenir une échelle de travail commune. Bien que Châteaulin et Quimperlé aient quitté le périmètre, il exprime le vœu que la Cornouaille continue de se rassembler, notamment autour des questions de citoyenneté.

Forough-Léa DADKHAH tient à réaffirmer le fort attachement de la Région au Conseil de développement.

Albert BILLON poursuit en soulignant les efforts vers plus de parité et de diversité au sein du Conseil de développement, en particulier à travers l'implication de jeunes. Il évoque deux actions emblématiques menées avec le groupe jeunes : sur la culture et la langue bretonnes, et sur l'eau. Il mentionne également la mission d'enquête confiée à des alternants de l'ESLAB Quimper auprès d'entreprises agroalimentaires, qui a fait émerger une forte demande d'accompagnement par les petites structures.

Il rappelle que, bien que le Conseil compte 64 membres, il peut aussi mobiliser des citoyens extérieurs selon les thématiques travaillées.

Isabelle ASSIH le remercie pour ces éléments et propose d'associer ces jeunes pour présenter leurs travaux aux instances. Elle cite l'exemple du Code de la rue en construction à Quimper, où la participation de 5 à 6 jeunes a été particulièrement pertinente.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise la Présidente à solliciter la subvention et signer les documents y afférents.**

6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER

Marc ANDRO présente le rapport. Il attire l'attention sur l'évolution du regard porté sur l'habitat léger, souvent associé à la résidence secondaire populaire, mais qui s'affirme aujourd'hui comme une réponse à de nouveaux modes de vie : rapidité de mise en œuvre, flexibilité, choix assumé ou solution temporaire face aux difficultés d'accès au logement. Certaines collectivités y voient une opportunité d'accueil pour les actifs ou de nouveaux habitants.

Ce type d'habitat soulève de nombreuses questions : cadre réglementaire, modèle économique et financier, gestion des eaux usées, intégration paysagère, accessibilité sociale. Il apparaît nécessaire de structurer une réflexion à l'échelle de la Cornouaille pour définir une doctrine commune, identifier les conditions de réussite et outiller les collectivités. Trois communes ont manifesté leur intérêt pour expérimenter la création de hameaux légers, avec une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets LEADER « nouvelles façons d'habiter en territoire rural ».

Il est proposé de mutualiser l'étude à l'échelle Cornouaille, en créant un comité de pilotage, en recrutant un chargé de mission, et en capitalisant sur des retours d'expérience hors territoire. L'étude serait conduite sur 9 mois. Marc ANDRO évoque la possibilité de présenter les premiers résultats lors d'un rendez-vous de l'habitat en décembre.

Albert BILLON salue l'intérêt de cette démarche partagée, soulignant l'importance d'une doctrine claire, définissant précisément le terme d'habitat léger ou réversible : s'agit-il d'innovation ou d'un outil d'accueil ciblé ? Ce temps de réflexion est un préalable utile à l'accompagnement des communes. Il suggère également de mobiliser du financement sur le volet « innovation ».

Stéphane BAUDEMONT salue cette initiative et souligne l'intérêt de partager cette réflexion avec le réseau Planif & Territoires. Il regrette le flou réglementaire sur le sujet qui n'apparaît que dans un seul article du code de l'urbanisme. Il appelle à une feuille de route collective.

Isabelle ASSIH confirme l'intérêt de l'étude et l'ambition d'aboutir à une boîte à outils ouverte à toutes les communes, au-delà des trois initiatrices.

Daniel LE BIGOT rappelle que cet habitat ne doit pas se substituer aux politiques classiques du logement qui doivent être assumées par les collectivités. La notion de réversibilité est essentielle, notamment pour loger des actifs ou saisonniers dans des zones agricoles. Il faut pouvoir justifier des dérogations au droit commun de l'urbanisme.

Thomas FEREC alerte sur les risques d'un usage abusif : la réversibilité ne doit pas devenir un prétexte pour ne pas développer une politique d'habitat pérenne. Un accompagnement vers un véritable parcours résidentiel reste indispensable.

Marc ANDRO précise que sa principale préoccupation porte sur la production de logements. Il apparaît que les demandes des communes concernées portent en premier lieu sur logement des actifs. Deux grandes difficultés émergent : l'assainissement et la propriété foncière. Il rappelle que cette démarche ne constitue pas une alternative au ZAN et insiste sur l'importance de la réelle réversibilité.

Jean-Paul COZIEN confirme le fort besoin d'explorer une nouvelle solution aux problèmes de logement pour toutes les générations. Cependant il exprime son inquiétude quant au fait que la quête de logement implique une mise en arrière-plan de sa qualité. Il alerte sur le risque de dérive vers un habitat low-cost, et regrette que l'étude soit limitée aux zones rurales, craignant une réintroduction du mitage, difficile à gérer. Il insiste sur la nécessité de poser des exigences de qualité et de ne pas ignorer la complexité de l'assainissement. Il appelle à privilégier le logement provisoire plutôt que le réversible. Enfin, il souligne l'importance d'accompagner les communes rurales dans le temps administratif et d'instruction des demandes qu'elles consacrent à ces dossiers.

Marc ANDRO précise que l'on parle uniquement dans ce dossier de ruralité, LEADER ne pouvant aider que sur ce volet.

Jean-Pierre MARC partage ses doutes sur les notions de réversibilité et de provisoire évoquant l'expérience de mobile homes restés en place plus de quarante ans. Il évoque également les émissions américaines télévisées sur les tiny-houses, soulignant que nos règles d'urbanisme sont différentes. Il craint une banalisation et appelle à maintenir l'objectif de logement pérenne et qualitatif.

Malvina DAUDUS, au nom du Conseil de développement, insiste sur la nécessité de fixer des garde-fous. Le marché immobilier étant bloqué et les normes de construction toujours plus importantes, ces solutions ne doivent pas devenir une alternative systémique à l'habitat de qualité et doivent s'accompagner d'une politique volontaire sur l'habitat.

Christian DAUTEL souligne la dimension sociologique du sujet : il s'agit souvent d'un public spécifique, avec un certain capital culturel ou éducatif et de jeunes actifs. Il met en garde contre une symbolique idéalisée du retour à la terre qui pourrait brouiller les objectifs sociaux du projet.

Albert BILLON appelle à la prudence et encourage un lancement rapide du projet, pour permettre la mise en place d'un COPIL dès juin.

Carole ESCARAVAGE précise que le prochain comité de sélection LEADER se tiendra le 2 juillet, ce qui impose un dépôt d'offre d'emploi au plus tôt le 3 juillet ou à la rentrée 2025.

Yannick LE MOIGNE témoigne de nombreuses demandes similaires dans le Pays Bigouden Sud. Une charte qualité est en cours de finalisation avec le CAUE, conditionnant les financements publics. Il rappelle la nécessité d'un cadre clair dans les PLUiH pour identifier les zones éligibles à ce type d'habitat. L'étude a du sens : il faut définir un cadre précis pour un développement très limité de ces solutions.

Albert BILLON insiste sur la faisabilité d'une fin d'étude en juin 2026

Isabelle ASSIH note que si le calendrier est serré, la continuité institutionnelle permettra la reprise de la démarche par la future gouvernance.

Roger LE GOFF invite à la plus grande prudence. D'autres études sont en cours (logement saisonnier, actifs...), et des contentieux sont déjà apparus (ex. Pays Fouesnantais). Il alerte sur les risques juridiques et plaide pour une démarche pédagogique avec les communes.

Albert BILLON conclut qu'il s'agit bien de prévention, et que la prudence est une vertu politique.

Isabelle ASSIH souligne que certains jeunes (étudiants, stagiaires, alternants...) sont aussi demandeurs de ce type d'habitat. L'enjeu est de bien cibler les publics, d'outiller les communes et d'encadrer les pratiques pour limiter les risques et ne pas en faire la référence en matière d'habitat.

Michel COTTEN complète en évoquant la piste du bail solidaire, permettant de dissocier propriété foncière et bâtie.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour une durée de 9 mois ;**
- **Autorise la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et soumettre le projet en comité de sélection ;**
- **Autorise la Présidente à déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents afférents ;**
- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais »

Roger LE GOFF présente le rapport.

Le sujet n'appelle pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 1 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ECLOZR, pour un projet tuteuré visant à créer un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais.

8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion

Gilles SERGENT présente le rapport. L'objectif de cette démarche est d'améliorer les pratiques professionnelles face aux situations de handicap et de rendre les services touristiques plus accessibles à tous.

Christelle DREANO mentionne l'initiative d'Optimist 29, un bateau basé à Douarnenez, qui organise des sorties en mer dans la Baie pour les personnes à mobilité réduite, en partenariat avec d'autres embarcations.

Isabelle ASSIH, en sa qualité de maire référente handicap et accessibilité de l'AMF, fait part de son étonnement de ne pas voir figurer dans le rapport la notion d'accessibilité universelle, applicable à tous types d'environnements (y compris le tourisme) et à tous types de handicaps. Elle rappelle qu'une première action de sensibilisation a déjà été menée auprès des professionnels du nautisme, et insiste pour que le projet conserve un caractère transversal, intégrant l'ensemble des acteurs du tourisme.

Roger LE GOFF la rassure en précisant que l'ambition est bien d'essaimer à partir des Offices de tourisme vers l'ensemble des professionnels concernés. Il ajoute : « Il faut que ce soit dans nos gènes. »

Isabelle ASSIH relance en s'interrogeant sur l'implication des commerces dans le dispositif.

Roger LE GOFF répond que nombre de commerces sont adhérents des Offices de tourisme, ce qui permettra d'y diffuser la démarche. « On sème la graine », conclut-il.

Gilles SERGENT ajoute : « Nous sommes en 2025, on ne devrait même plus parler de handicap. Cela devrait être la norme ! »

Isabelle ASSIH nuance en rappelant l'importance des mots. À Quimper, par exemple, certains commerces touristiques présentent encore de nombreuses difficultés d'accessibilité, notamment en raison de l'encombrement de l'espace public (tréteaux, panneaux publicitaires...).

Daniel LE BIGOT confirme que l'accessibilité de l'espace public est en effet un enjeu fondamental, mentionnant les bacs à ordures et les véhicules stationnés sur les trottoirs. Il appelle à une véritable prise de conscience citoyenne.

Morgane BRAESCU-ANDRIEU complète en indiquant que ces difficultés concernent également les poussettes.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 840 € pour l'organisation de sessions de formations/sensibilisation à l'inclusion et au handicap dans le secteur du tourisme en Cornouaille.

9. Formation santé mentale des jeunes

Isabelle ASSIH présente le rapport. Elle se félicite de voir le CLS prendre forme, rappelant que CCA s'associe aux six autres membres du CLS Cornouaille. Elle souligne l'importance de cette action dans un contexte anxiogène pour les jeunes, marqué par des inquiétudes sur l'avenir. Ces formations, à destination des professionnels, visent à sensibiliser, aider à repérer les signaux d'alerte et à orienter les jeunes en difficulté vers les ressources appropriées. Elle émet toutefois une réserve sur l'augmentation constatée des troubles psychiques chez les jeunes, et s'interroge sur la manière dont cette tendance est mesurée.

Daniel DUGOUA souligne l'absence d'un volet évaluation dans le projet. La Présidente en prend acte et demande qu'un tel volet soit intégré et qu'un retour en instances soit prévu à l'issue de la mise en œuvre.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de mise en place de cette formation et de prise en charge du reste à charge sur le budget CLS.

10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024

En l'absence de Stéphane LE DOARÉ, Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que l'Observatoire de l'habitat est conçu comme un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire. Le principal constat mis en lumière est la difficulté croissante à concrétiser des projets de logement. Dans ce contexte, une politique volontariste en faveur du logement apparaît indispensable pour répondre aux besoins.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification

Marc ANDRO présente le rapport. Il rappelle que le rendez-vous du ZAN a réuni une quarantaine de participants pour une journée mêlant visites de terrain et interventions en salle. Une journée jugée inspirante, propice à l'interconnaissance et à la montée en compétence des élus et techniciens sur les enjeux de sobriété foncière.

Michel BOLLORE informe que la Région lance une grande consultation sur la mise en œuvre du ZAN et qu'une invitation est en cours de préparation.

Forough-Léa DADKHAH évoque l'élaboration en cours d'un livre blanc régional, visant à présenter un regard breton sur les solutions concrètes pour appliquer le ZAN. Bien que le calendrier électoral rende l'échéance délicate, elle alerte sur les risques de retard si l'on attend 2026, et s'interroge sur l'opportunité pour QCD de recueillir une position cornouaillaise partagée.

Isabelle ASSIH propose de discuter de ce point en Bureau.

Albert BILLON salue le coup d'accélérateur mis sur ce sujet. Il souligne que l'habitat est au cœur de nombreux sujets abordés, et fait référence aux trois ateliers qui se tiendront le 18 juin, destinés à faire émerger des propositions concrètes. Il souhaite y intégrer également les questions de mobilités et d'emploi, étroitement liées à l'attractivité résidentielle.

Roger LE GOFF évoque la loi TRACE, qui vient perturber la compréhension des élus. Il souligne la complexité des parcours résidentiels, des plus-values immobilières, et de l'exercice de planification du logement dans ce contexte mouvant. « L'exercice est périlleux » conclut-il.

Stéphane BAUDEMONT salue la qualité des productions de QCD, dont l'Observatoire de l'habitat, et rappelle que l'État prévoit des aides aux bâtisseurs ciblées sur certaines typologies.

10

Thomas FEREC nuance ces propos. Tout en partageant l'objectif de sobriété foncière, il alerte sur une crise sociétale majeure, marquée par une forte résistance à la densification et des normes croissantes. Il regrette une application de la loi ZAN territoire par territoire, source de complexité. Si la loi TRACE essaie de simplifier un peu les choses, il appelle cependant le législateur à intervenir davantage.

Daniel LE BIGOT souligne que la densification est aussi un levier pour réduire le prix du m², mais que les réalités sociologiques sont encore trop peu prises en compte, notamment les situations de séparation des couples et les capacités réelles d'achat.

Marc ANDRO conclut qu'il faut à la fois plus de sobriété foncière et davantage de logements, notamment en accession sociale et en locatif public comme privé. Il appelle à une évolution du modèle économique des bailleurs sociaux et à un soutien renforcé pour la production de logements, y compris en lotissements. Il évoque un point de la loi Le Meur : la possibilité de sanctuariser la caractérisation de « résidence principale » afin de lutter contre la spéculation touristique.

Eric JOUSSEAUME attire enfin l'attention sur les réticences de certains propriétaires à louer à l'année, en raison des risques d'impayés ou de litiges avec les locataires.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Isabelle ASSIH présente le rapport, en rappelant le contexte de baisse démographique qui affecte les effectifs scolaires. L'étude engagée vise à fournir un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur parc scolaire : quelles écoles rénover ou agrandir, où envisager des mutualisations avec les centres de loisirs, comment optimiser l'occupation des bâtiments... L'analyse portera notamment sur les taux d'occupation, de sous-occupation ou de sur-occupation des établissements. Elle couvrira l'ensemble des écoles primaires publiques et privées des deux communes.

Isabelle ASSIH insiste sur l'importance de cette démarche pour l'accueil des ménages et la qualité de vie sur le territoire. Elle signale une légère différence de méthodologie entre les deux villes : Douarnenez ne disposant pas de carte scolaire, l'approche y sera adaptée.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

Gilles SERGENT présente le rapport. Il remercie l'ensemble des partenaires et des équipes ayant contribué à l'aboutissement de ce conventionnement, et exprime l'espoir que le plus grand nombre de ménages pourront en bénéficier concrètement sur le territoire.

Le sujet n'appelle pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide les projets de conventions de mise en œuvre du Service public de rénovation de l'habitat par QCD ;
- et autorise la Présidente ou son représentant à signer ces conventions.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente attire l'attention sur l'agenda des instances et événements figurant dans le dernier rapport de séance et clôt la séance à 16h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

A blue ink signature, appearing to be 'IA', written over a horizontal line.

Isabelle ASSIH

Le Secrétaire de séance

A black ink signature, appearing to be 'R. Le Goff', written over a horizontal line.

Roger LE GOFF

Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Procès-verbal du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 04/02/2025 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 82.01	17
2. Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 82.02	19 - 41
3. Ingénierie LEADER 2025 : Demande de subvention FEADER (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.03	43 - 44
4. Ingénierie – animation DLAL FEAMPA 2025 : Demande de subvention (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.04	45 - 46
5. Animation du Conseil de développement de Cornouaille 2025 : Demande de subvention régionale (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.05	47 - 49
6. Etude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.06	51 - 53
7. Projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré sur « La création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais » (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.07	55 - 56
8. Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.08	57 - 58
9. Formation santé mentale des jeunes (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.09	59 - 60
10. Publication de l'Observatoire de l'habitat 2024	Note d'information	61 - 63
11. Retour sur le RDV du ZAN : visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification	Note d'information	65 - 68
12. Démographie scolaire : lancement des travaux à Quimper et Douarnenez	Note d'information	69 - 70
13. Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov' (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 82.10	71 - 80
14. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Note d'information	81

Procès-verbal des CA et AG du 4 février 2025

Le procès-verbal est soumis à approbation avant signature et envoi aux membres du Conseil d'administration, accompagné des délibérations et annexes.

Les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, à l'unanimité, valident ce procès-verbal.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & Assemblée générale du 20 mai 2025

Délibération n° QCD 82.02

Approbation des comptes 2024 et affectation du résultat

Les comptes de Quimper Cornouaille Développement se traduisent au 31 décembre 2024 par un bilan de **4 212 616 €** et un compte de résultat 2024 dégageant **une perte de 157 621 €**, à raison de **2 147 845 €** de produits pour **2 305 466 €** de charges.

Ce résultat comptable négatif ne tient pas compte des subventions sur les fonds européens Leader et Feampa, dont les conventions ne nous sont pas parvenues. Le montant de ces subventions est évalué à 230 000 € ; l'analyse du résultat doit cependant en tenir compte, les charges s'y afférentes étant comptabilisées. Par ailleurs, des coûts exceptionnels liés à la signature d'une convention informatique avec QCD dégage une perte de 33 086 € sur le transfert de propriété du matériel informatique non encore totalement amorti par QCD. Ces deux éléments impactent significativement le résultat.

Le bilan se présente comme suit :

BILAN			
immobilisations	2 066 109	résultat d'exercice	- 157 621
créances usagers & rattachements	301 630	reports et réserves	1 927 565
autre actif circulant	32 404	subv. Invest. à rapporter	446 970
disponibilités	1 812 473	emprunt immobilier	1 452 802
		autres dettes d'exploitation	542 900
Total actif	4 212 616	Total passif	4 212 616

1. Analyse du bilan

(cf. Annexe 1)

Le bilan est impacté par l'impossibilité de comptabiliser certaines subventions européennes (principe de prudence) se rapportant normalement à l'exercice 2024, et par des frais de nature exceptionnelle.

1.1. Actif

- **Immobilisations : 2 066 109 €**

Le total des immobilisations se monte à 2 066 109 € et comporte pour l'essentiel le terrain acquis (37 060 €), ainsi que la construction du bâtiment, pour une valeur de 2 243 208 €, amortie à compter de juin 2021, lors de l'intégration dans les locaux. Le bâtiment est en partie subventionné, à hauteur de

514 754 €. Le bâtiment du siège est ainsi évalué en net en fin d'exercice à 1,9 M€ à l'actif du bilan pour une subvention de 0,45 M€ au passif, soit une valeur nette de subvention de 1,45 M€.

- **Actif circulant : 2 146 508 €**

- **Créances usagers et comptes rattachés : 301 630 €**

Étant rappelé que seules les subventions ayant fait l'objet d'un arrêté de subvention ou d'une convention font l'objet d'un rattachement à l'exercice, et à condition que les charges correspondantes aient été engagées, le compte de créances (cotisations et subventions non encore encaissées) se chiffre à 301 630 € au 31 décembre 2024.

Le montant de ce poste est en forte diminution, car les cotisations 2024 ont été presque intégralement versées. Ce poste correspond essentiellement à des subventions dont la demande de paiement sera effectuée sur l'exercice 2025. Pour rappel, les demandes de subventions non conventionnées n'y sont pas inscrites, la comptabilisation est reportée à 2025.

Ces créances se composent notamment :

- Du solde de cotisations adhérents 2024 pour 10 K€.
- De subventions portant sur l'ingénierie 2024 versées sur 2025, en cours de versement ou seront versées sur présentation du bilan annuel :
 - Tourisme : 69 k€ (Région)
 - Conseil de développement : 13 k€ (Région)
 - Feampa : 25 K €
 - Leader : 25 K €
 - Réseau TYNEO : 79 k€
 - Datagences : 11 k€
 - Symescoto : 60 K€
 - Action Logement : 9 k€
 - Remboursements divers (Assurance) : 1K€

- **Autre actif circulant : 32 404 €, essentiellement constitué de :**

- Créances : 25 457 € (dont 14 554 € d'excédent de taxe sur les salaires, 2 304 € d'IJ maladie et divers remboursements à obtenir 8 599 €)
- Charges constatées d'avance : 6 947 € (avances sur contrats annuels)

- **Disponibilités : 1 812 473 €**

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2024 augmente de 57 %, cette augmentation est essentiellement liée à une diminution des créances sur cotisations de nos adhérents en fin d'exercice :

- Une diminution de la capacité d'autofinancement (- 46 k€) ;
- Les investissements réalisés (- 32 K€)
- Les remboursements d'emprunts (-91 K€)
- Les cotisations des EPCI encaissées en totalité contrairement à N-1 (+834 K€)

1.2. Passif

- **Report et réserves : 1 927 565 € avant affectation du résultat**

Les fonds propres diminuent de 14,8 % par rapport au 31/12/2023 suite à l'affectation du résultat 2023 de – 334 201 €.

- **Subvention d'investissement : 446 970 €**

La subvention régionale d'investissement perçue sur l'espace Cuzon, entre 2020 et 2023, est de 514 754 €. Une quote-part de cette subvention est rapportée chaque année au résultat en produit exceptionnel : pour 2024, ce montant s'élève à 19 076 €. Le montant net restant à porter au résultat au 31/12/2024 s'élève à 446 970 €.

- **Emprunt immobilier : 1 452 802 €**

Pour rappel, un prêt immobilier de 1,7 M€ débloqué par le Crédit Agricole pour financer l'espace Cuzon a été contracté au taux d'intérêt fixe de 0,51 % sur 20 ans avec un différé de remboursement de capital. Ces remboursements ont débuté en juin 2022 ; le montant du capital remboursé sur 2024 est de 91 k€ sur l'exercice.

- **Dettes d'exploitation : 542 900 €**

Les dettes d'exploitation comprennent :

- Les dettes fournisseurs : **217 804 €** sur les facturations de fin d'exercice, dont 41 178 € de factures non parvenues, et 176 626 € de charges à payer comprenant notamment des factures relatives au bâtiment pour un montant de 78 400 € reçues fin 2023 et dans l'attente de convention entre CMA/CA/QCD.
- Les dettes fiscales et sociales : **210 554 €** concernant les charges sociales dues sur le mois de décembre et/ou le 4^e trimestre 2024 et une provision de congés payés.
- Les autres dettes : **80 742 €** correspondent à un remboursement de trop perçu sur une subvention 1 892 €, et à 78 850 € de provision liée aux charges de copropriété dont les conditions ne sont à ce jour pas formalisées, non facturées par la CMA.
- Le produit constaté d'avance de **33 800 €** se rapporte à des acomptes de subventions perçues à la signature de diverses conventions.

2. Analyse du compte de résultat

(cf. annexe 2)

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue par rapport à 2023 : **les charges globales sont à la baisse (- 4,51 %) et les produits en augmentation (3,25 %).**

COMPTE DE RÉSULTAT			
charges	€	produits	€
Salaires, charges et taxes (formation, salaires)	1 654 607	Prestations & marchandises	6 000
Charges de gestion et taxes liées (foncier + div)	511 578	Subventions et cotis.	2 068 812
Dota. amort. prov.	96 788	Reprises sur amort., transfert de charges	38 835
Charges financières	7 682	Produits fin & except.	34 198
Charges exceptionnelles	34 811	Reprise fonds dédié	-
Total charges	2 305 466	Total produits	2 147 845
Résultat :	- 157 621		

2.1. Charges

	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution en €	2023-2024 en %
salaires charges & taxes	1 759 250	1 654 607	-104 643	- 5,95 %
charges de gestion	301 867	269 913*	-31 954	-10,59 %
volume d'actions	220 102	241 665*	21 563	9,80 %
dota. amort. prov.	95 815	96 788	973	1,02 %
charges financières	8 139	7 682	- 457	- 5,61 %
charges fin. except.	29 209	34 811	5 602	19,18 %
Total charges	2 414 382	2 305 466	- 108 916	- 4,51 %

* Ces montants comprennent les mises à disposition de personnel (charges externes) de 55 k€ (intégré au budget en frais de personnel)

- **Salaires, charges et taxes sur le personnel : 1 654 607 €**

Ce chiffre à la baisse entre 2023 et 2024 (-5,95 %), correspond à un effectif stable sur les deux dernières années ; l'écart correspond au coût des indemnités de licenciements de deux salariées en 2023.

Au 31 décembre 2024, l'effectif était composé de 28 CDI, 2 CDD et 1 alternant, soit un total de 31 salariés (contre 26 CDI, 3 CDD et 1 alternant, soit 30 l'année précédente).

- **Charges de gestion globales : 511 578 €**

Dans les charges de gestion, on distingue :

- Les frais généraux et taxes (foncière + divers) liés au fonctionnement de la structure et de son activité d'agence d'urbanisme et de développement : 269 913 € ;
- Les dépenses d'actions engagées par chacun des pôles et filières dans le cadre de leurs missions : 241 665 €.

- **Frais généraux et taxes : 269 913 €**

Ces frais sont composés des charges relatives aux fournitures diverses, charges d'électricité, d'entretien, maintenances diverses, formations, honoraires, locations diverses, frais postaux, taxe foncière. S'y ajoutent les charges informatiques récurrentes de maintenance, hébergement et le passage en convention informatique avec QBO au 1^{er} octobre. Il convient également de mentionner les difficultés de chiffrage précis des frais liés aux parties communes de l'espace Cuzon, destinés à être gérés par sa future association syndicale libre (ASL). Une baisse de certains frais est à observer : électricité, et honoraires divers liés aux licenciements.

Les autres postes de dépenses n'appellent pas de commentaire particulier.

- **Actions engagées par les pôles : 241 665 €**

Une augmentation de 21 563 € sur ces charges (directement liés aux différentes activités des pôles et variables selon le type d'actions menées sur l'année) est constatée entre 2023 et 2024.

- **Attractivité et développement des filières : 155 733 €** (écart par rapport au budget de - 13 100 € essentiellement sur le tourisme)
 - lalys : 147 €
 - Tourisme : 120 770 €
 - Attractivité : 34 815 €
- **Urbanisme et aménagement et Datagences : 50 130 €** (écart par rapport au budget de - 3 900 € (CLS-Datagence-Urbanisme)
- **Programmes européens territorialisés et Conseil de développement : 16 767 €** (écart total par rapport au budget soit -22 000 € : Conseil de développement - 11 600 € ; Leader et Feampa - 10 400 €)
- **Transition énergétique - Kerfeunteun: 19 035 €** (écart par rapport au budget - 17 500 € essentiellement sur le projet Kerfeunteun - 10 000 €, avec un report de certaines charges sur 2025)

- **Dotations aux amortissements : 96 788 €**

Elles portent sur les agencements, le mobilier, le matériel informatique et les logiciels non encore totalement amortis. Les dotations aux amortissements sur la construction de l'espace Cuzon ont été enregistrées à compter de l'entrée dans les locaux en juin 2021 et représentent 87 % de ce montant.

Il convient de souligner que la charge nette d'amortissements du bâtiment, qui représente 84 k€ moins 19 k€ de subvention, soit 65 k€, n'a guère de signification économique, puisque le bâtiment ne perd pas de valeur et reste d'ailleurs valorisé au bilan à un montant bien inférieur à sa valeur de marché.

- **Charges financières : 7 682 €**

Il s'agit des intérêts de l'emprunt immobilier. Pour rappel, l'emprunt porte sur 1,7 M€ sur 20 ans, dont 2 ans de différé de remboursement du capital avec un taux d'intérêt de 0,51 %.

- **Charges exceptionnelles : 34 811 €**

Ces charges correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations cédées dont 1500 € se rapportent à la cession de parts de la SAEML Quimper Evènements et 34 311 € de valeur nette comptable sur les immobilisations sorties.

2.2. Produits

	Exercice 2023	Exercice 2024	Évolution 2022-2023	
			en €	en %
ventes & prestations	5 000	6 000	1 000	20,00 %
subventions et cotis.	1 992 461	2 068 812	76 351	3,83 %
autres produits			-	
reprise sur amortissements,				
transferts de charges	53 286	38 835	- 14 451	- 27,12 %
produits fin. & except.	29 434	34 198	4 764	16,19 %
reprise fonds dédié				
Total produits	2 080 181	2 147 845	67 664	3,25 %

- **Produit d'activités annexes : 6 000 €**

Prestations de services et produits des activités annexes : 6 000 €

Il s'agit d'encarts publicitaires vendus à Armor Lux, SAS Bosser et SASU Cueillette sur la carte touristique de la Destination, permettant d'en réduire le coût.

- **Cotisations et subventions : 2 068 812 €**

- **Cotisations des adhérents (hors QBO) : 560 593 €**

EPCI : la cotisation est de 3 €/habitant soit 528 093 €

Région Bretagne : cotisation de 28 500 €

Autres : forfait de 1 000 € pour les 3 chambres consulaires et le SIOCA soit 4 000 €.

- **Cotisation de QBO : 680 947 €**

Quimper Bretagne Occidentale : versement d'une cotisation de 680 947 €, soit l'équivalent de 6,50 €/habitant.

- **Autres produits : ajustement de comptes pour 30 €**

- **Subventions : 827 243 €**

Les subventions financent soit l'ingénierie de fonctionnement, soit les actions menées par les pôles avec l'ingénierie spécifique dédiée à ces actions.

- **État : 146 526 €**

- Subvention en légère hausse pour le fonctionnement de l'agence d'urbanisme qui comprend une part fixe et une part variable, soit au total 96 289 € pour 2024 ;
- L'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) a également participé au financement de l'ingénierie du Contrat local de santé (2 CDI) à hauteur de 50 000 € (convention sur 5 ans soit 25 000 € par an par salarié à temps plein) et de 237 € sur les actions.

- **Symescoto : 60 000€**

- Subvention annuelle forfaitaire 2024

- **Région Bretagne : 469 528 €**

- Subventions :
 - Destination touristique : 116 915 €
 - Énergie / Réseau TYNEO : 269 697 €
 - Énergie / Projet Kerfeunteun : 3 100 €
 - Ingénierie DLAL FEAMPA : 12 500 € aide préparatoire – (subventions sur le Feampa 2022-2023-2024 comptabilisées – sans convention)
 - Conseil de développement : 67 316 €

- **Subvention EPCI : 41 542 €**

- Subvention versée par Quimperlé communauté au titre de la Destination touristique (0,50 €/habitant) : 29 052 €
- Subvention Quimperlé communauté remboursement autofinancement sur schéma camping-cars : 8 940 €
- Subvention QBO - Quote-part 2024 : 3 100 €
- Subvention CCHPB - Schéma camping-cars : 450 €

- **Fonds européens LEADER : 97 147 €**

- Subvention ingénierie 2023 (programme 2014- 2023) : 56 088 € (convention en 2024)
- Subvention ingénierie 2024 (programme 2014- 2023) : 24 751€
- Subvention ingénierie 2023-2024 (non conventionné – non provisionné)
- Subvention 2024 - mission d'appui aux structures nautiques : 16 308 €

- **Fonds européens FEAMPA : 12 500 €**

- Financement ingénierie aide préparatoire 2021-2022 : 12 500 €
- Financement ingénierie 2022-2023-2024 non provisionné – non conventionné

- **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges : 38 835 €**

Ce montant concerne des transferts sur charges générales de gestion : remboursement de frais par les offices de tourisme, le Comité régional du tourisme, l'opérateur de compétences (OPCO), remboursement par les agences d'urbanisme des frais avancés sur Datagences, les aides perçues sur les contrats d'alternance.

- **Produits financiers et produits exceptionnels : 34 198 €**

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets bancaires, dépôt à terme et aux produits de participation pour un montant de 13 622 €.

Les produits exceptionnels sont composés de la quote-part de subvention relative à la construction, virée au résultat pour 19 076 €, et de produits de cession des parts de Quimper Evènements 1 500 €.

3. Conclusion

Le budget prévisionnel 2024 déficitaire était évalué à – 217 692 €, le déficit apparaissant au bilan s'élève à 157 621 €.

Ce déficit comporte une quote-part de charges non récurrentes de 33 k€ correspondant au transfert de propriété du matériel informatique dans le cadre de la signature d'une convention avec QBO et surtout une quote-part de subventions non enregistrées pour 230 k€.

3.1. Perspectives 2024

Dans un contexte d'inflation, avec des charges en constante évolution (frais généraux), des incertitudes sur le montant des frais liés à l'application d'une convention collective, aux charges communes sur les bâtiments (documents non finalisés, évaluation des charges datant de 2021), la structure se doit de rester prudente et vigilante sur les postes dépenses et envisager d'augmenter ses ressources afin de rester à l'équilibre et d'assumer durablement les fonctions qui lui sont allouées.

Par ailleurs, le niveau de trésorerie constitue une marge sécuritaire et permet d'envisager plus sereinement l'avenir, même si la vigilance s'impose, si des retards récurrents de versements de cotisation se reproduisent. Il est rappelé que le budget prévisionnel pour l'année 2025 prévoit un équilibre des comptes.

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 en report à nouveau.

*Compte tenu de ce qui précède,
Ayant pris connaissance des états comptables,*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **propose à l'AG d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;**
- **fait constater à l'AG qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé .**

Et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes,

l'Assemblée générale, à l'unanimité :

- **approuve les comptes 2024 de Quimper Cornouaille Développement ;**
- **donne quitus au Conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion ;**
- **affecte la totalité du résultat 2024 en report à nouveau ;**
- **et constate qu'aucune nouvelle convention réglementée visée à l'article L221-10 du code du commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Liste des annexes :

- 1. Comptes annuels 2024 (cabinet Gorioux) (hors liasse)*
- 2. Tableau récapitulatif des bilans 2019-2024*

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Delphine CROGUENNEC
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Pierre-Yves LE CORRE
Aurélien MARCHAND
Florent MICHEL
Gildas RAZIL
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
Samuel ROUSSEAU
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

24 Route de Cuzon

CS 40002

29018 QUIMPER Cédex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

www.ouestconseils.bzh 



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Membres de l'Association Quimper Cornouaille Développement,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Quimper Cornouaille Développement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et moral du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Quimper, le 20 mai 2025

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	9 607	9 607		225
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	37 060		37 060	37 060
	Constructions	2 243 208	295 896	1 947 312	2 031 424
	Installations techniques, matériel et outillage	534	268	266	373
	Autres immobilisations corporelles	204 994	126 214	78 780	90 634
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				1 500
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 691		2 691	2 691
Total II		2 498 094	431 985	2 066 109	2 163 906
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	301 630		301 630	1 126 697
	Autres créances	25 457		25 457	22 942
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	300 000		300 000	
	Disponibilités	1 512 473		1 512 473	1 149 135
	Charges constatées d'avance (3)	6 947		6 947	6 415
	Total III	2 146 508		2 146 508	2 305 188
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 644 601	431 985	4 212 616	4 469 094

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	250 744	250 744
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	821 991	821 991
	Report à nouveau	854 830	1 189 032
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-157 621	-334 201
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	446 970	466 046
	Total I	2 216 914	2 393 611
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	1 452 802	1 544 177
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	217 804 210 554	256 909 182 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	80 742	68 000
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	33 800 1 995 702	23 911 2 075 483
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 212 616	4 469 094

(1) Dont à moins d'un an

635 053

623 010

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 000		6 000	5 000		1 000	20.00
Chiffre d'affaires NET	6 000		6 000	5 000		1 000	20.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			827 243	782 672		44 571	5.69
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 835	53 286		-14 451	-27.12
Autres produits			1 241 570	1 209 789		31 781	2.63
Total des Produits d'exploitation (I)			2 113 647	2 050 747		62 900	3.07
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			499 256	510 735		-11 479	-2.25
Impôts, taxes et versements assimilés			104 629	115 561		-10 932	-9.46
Salaires et traitements			1 142 261	1 238 210		-95 949	-7.75
Charges sociales			415 607	413 025		2 581	0.63
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			96 788	95 815		973	1.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 432	3 687		745	20.20
Total des Charges d'exploitation (II)			2 262 973	2 377 033		-114 061	-4.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-149 326	-326 286		176 961	54.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 622	6 606	7 016	106.21
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	13 622	6 606	7 016	106.21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 682	8 139	-457	-5.61
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 682	8 139	-457	-5.61
2. Résultat financier (V-VI)	5 940	-1 533	7 473	487.33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-143 386	-327 820	184 434	56.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 576	22 828	-2 252	-9.86
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	20 576	22 828	-2 252	-9.86
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 209	-14 209	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 811	15 000	19 811	132.07
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	34 811	29 209	5 601	19.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-14 235	-6 382	-7 853	-123.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 147 845	2 080 180	67 665	3.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 305 466	2 414 382	-108 916	-4.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-157 621	-334 201	176 581	52.84

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 212 616.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégageant un déficit de -157 620.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 406		
Terrains	37 060		
Constructions sur sol propre	2 243 208		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	534		
Installations générales agencements aménagements divers	23 461		
Matériel de transport	2 199		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	210 150		33 801
Emballages récupérables et divers	5 692		
TOTAL	2 522 304		33 801
Autres participations	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	2 691		
TOTAL	4 191		
TOTAL GENERAL	2 542 901		33 801

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 799	9 607	9 607
Terrains			37 060	37 060
Constructions sur sol propre			2 243 208	2 243 208
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			534	534
Installations générales agencements aménagements divers			23 461	23 461
Matériel de transport			2 199	2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		70 310	173 642	173 642
Emballages récupérables et divers			5 692	5 692
TOTAL		70 310	2 485 796	2 485 796
Autres participations		1 500		
Prêts, autres immobilisations financières			2 691	2 691
TOTAL		1 500	2 691	2 691
TOTAL GENERAL		78 608	2 498 094	2 498 094

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	16 181		6 574	9 607
Constructions sur sol propre	211 784	84 112		295 896
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	161	107		268
Installations générales agencements aménagements divers	6 218	2 131		8 349
Matériel de transport	2 199			2 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	137 362	10 162	37 224	110 300
Emballages récupérables et divers	5 090	276		5 366
TOTAL	362 814	96 788	37 224	422 378
TOTAL GENERAL	378 995	96 788	43 798	431 985

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	84 112				
Instal.techniques matériel outillage indus.	107				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 131				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 162				
Emballages récupérables et divers	276				
TOTAL	96 788				
TOTAL GENERAL	96 788				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 691	2 691	
Autres créances clients	301 630	301 630	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 304	2 304	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 554	14 554	
Débiteurs divers	8 599	8 599	
Charges constatées d'avance	6 947	6 947	
TOTAL	336 725	336 725	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 452 802	92 153	372 014	988 635
Fournisseurs et comptes rattachés	217 804	217 804		
Personnel et comptes rattachés	92 874	92 874		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113 838	113 838		
Autres impôts taxes et assimilés	3 842	3 842		
Autres dettes	80 742	80 742		
Produits constatés d'avance	33 800	33 800		
TOTAL	1 995 702	635 053	372 014	988 635
Emprunts remboursés en cours d'exercice	91 358			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	9 607	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	301 630
Autres créances	8 209
Disponibilités	6 229
Total	316 068

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	329
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 178
Dettes fiscales et sociales	135 728
Autres dettes	80 742
Total	257 978

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 947
Total	6 947
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	33 800
Total	33 800

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2024**

Aux Membres de l'Association Quimper Cornouaille Développement,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Quimper, le 20 mai 2025

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT



Evolution compte de résultat 2019-2024

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP THEORIQUES		25,93	23,54	26,45	32,4	30	30
COUT RH	salaires et charges personnel m-a-d	1 386 547 0	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 759 250 58 329	1 654 607 55 418
TOTAL RH		1 386 547	1 258 846	1 396 169	1 729 147	1 817 579	1 710 025
FRAIS GENERAUX & TAXES		364 406	346 401	339 399	229 270	243 538	214 495
S/Total charges de gestion courantes		1 750 953	1 605 247	1 735 568	1 958 417	2 061 117	1 924 520
ACTIONS		384 023	233 350	266 071	352 215	220 102	241 665
dotations amort		16 082	13 231	59 197	95 797	95 815	96 788
divers		2 906	2 445	111 592	16 062	37 348	42 493
total charges gestion		2 153 964	1 854 273	2 172 428	2 422 491	2 414 382	2 305 466

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits :							
prestations et ventes	prestations & ventes	9 978	6 334	2 500	3 250	5 000	6 000
cotisations	adhérents communes CEP	475 998	468 080	519 103	522 757	529 087	560 593
subv générales fonctionnement	QBO	899 290	866 897	865 112	815 311	680 311	680 947
	Symescoto	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
	Etat	88 911	89 170	131 349	137 242	146 314	146 526
	Région						
	autres				981	391	30
s/total produits de fonctionnement général		1 534 177	1 490 481	1 578 064	1 539 541	1 421 103	1 454 096
autres subv liées aux actions/pôles	Région	403 609	317 357	509 683	581 131	482 789	469 528
	Département			33 000	9 000		
	autres	284 256	239 295	230 690	432 977	176 289	224 222
Total produits exploitation		2 222 042	2 047 133	2 351 437	2 562 649	2 080 181	2 147 846

Ingénierie LEADER 2025 Demande de subvention FEADER

En synthèse

En 2025, l'ingénierie LEADER est pleinement consacrée à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 en Cornouaille. A ce titre, il est proposé de solliciter le FEADER pour financer l'animation et la gestion du programme, à hauteur de 1,5 ETP.

Depuis 2015, Quimper Cornouaille Développement assure le rôle de Groupe d'Action Locale (GAL) pour la Cornouaille. La convention de mise en œuvre du programme 2023-2027, signée par la Région Bretagne (autorité de gestion) en décembre 2023, prévoit pour cette période une dotation de 1 597 682 € de FEADER pour notre territoire. Une fiche action dédiée à l'ingénierie est intégrée à cette convention, avec un plafond d'intervention fixé à 25% de l'enveloppe globale. Le FEADER peut financer 80 % des dépenses d'ingénierie pour l'animation et la gestion des programmes LEADER. L'équipe technique affectée par QCD représente 1,5 ETP.

Le programme a démarré de façon opérationnelle en 2024. Un nouveau comité de programmation a été installé en janvier 2024 et une vingtaine de porteurs de projets ont été accueillis par l'équipe technique. Les premières décisions de sélection ont été prises en janvier 2025.

Programme de travail 2025

En 2025, l'équipe LEADER poursuivra les missions suivantes :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conception, sélection, programmation, paiement ;
- Liaison avec l'autorité de gestion (région Bretagne) et les cofinanceurs ;
- Organisation et animation de 3 à 4 comités de programmation pour la sélection des projets (une dizaine envisagée) ;
- Appropriation des nouvelles procédures, notamment pour la dématérialisation des dossiers sur la plateforme régionale des aides ;
- Animation territoriale : mise en réseau et interconnaissance des acteurs, groupes de travail thématiques à enjeux ;
- Poursuite de la communication sur le programme, réunions d'information dans les communautés de communes ;
- Participation aux réseaux régionaux, nationaux, européens et recherche de partenaires de coopération dans d'autres territoires ruraux.

Modalités d'organisation et fonctionnement en interne

QCD mobilise une équipe technique affectée à l'animation et à la gestion du programme 2023-2027 représentant 1,5 ETP pour l'année 2025 (respectivement 1 ETP à l'animation et 0,5 ETP à la gestion).

L'animation est assurée par une chargée de mission de QCD. La gestion des dossiers d'instruction et de paiement des subventions est assurée par deux chargées de missions.

Modalités de financement

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027, les dépenses de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste. Les justificatifs à fournir sont simplifiés (les fiches de paie ne sont plus demandées).

Les frais de personnel éligibles sont donc pour 1,5 ETP : $1\,607\text{ h} \times 1,5\text{ ETP} \times 34,12\text{ €} = 82\,246\text{ €}$

Le montant global de FEADER sollicité pour cette année 2025 s'élève à 79 826 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses programme 2023-2027 Année 2025		Ressources	
Salaires et charges 1,5 ETP (Dépenses éligibles sur coûts forfaitaires)	82 246	FEADER	79 826
Frais de structure 15%	12 337	Autofinancement (QCD) = 20% des dépenses éligibles + dépenses non éligibles LEADER	30 711
Frais de mission, séminaires national, européen, adhésion, visite d'étude à Bruxelles...	3 000		
Formation - frais d'organisation réunions	2 200		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES LEADER	99 783		
<i>Dépenses non éligibles LEADER</i>	<i>10 754</i>		
TOTAL DES DEPENSES	110 537	TOTAL	110 537

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet d'ingénierie LEADER 2025 ;**
- **Valide le plan de financement présenté ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à solliciter les subventions, déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autorise la Présidente du GAL à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Ingénierie FEAMPA 2025 Demande de subvention

Synthèse

En 2025, le programme poursuit sa dynamique : accompagnement des porteurs de projets, conventionnement des projets soutenus, participation aux événements régionaux, nationaux...

Comme chaque année, il est proposé de solliciter la subvention du FEAMPA pour financer l'animation et la gestion de ce programme.

Quimper Cornouaille Développement, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenue en juillet 2022 pour conduire le volet territorial, dit DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture). Ce programme européen vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

Le territoire bénéficie d'une enveloppe de 1 045 712 € de FEAMPA, complétée à part égale par la région Bretagne.

25 % de cette enveloppe sont réservés à l'ingénierie du programme (animation, gestion, communication, mise en réseau des acteurs). Les dépenses engagées à ce titre sont finançables à hauteur de 80 %. *Les subventions sont à solliciter annuellement.*

Programme de travail 2025

En 2025, l'équipe DLAL FEAMPA poursuivra les missions suivantes :

- Conventionnement avec la région Bretagne ;
- Accompagnement des porteurs de projets (appui technique et administratif) ;
- Animation et organisation des Commissions Mer et Littoral (prochaine CML : 20 juin - 2 projets présentés) ;
- Communication autour du programme, en lien avec les partenaires locaux et régionaux ;
- Suivi de la mise en œuvre des projets soutenus ;
- Appui au dépôt des dossiers administratifs sur la plateforme dédiée ;
- Soutien à l'émergence de nouveaux projets, notamment en lien avec le groupe de travail mis en place « emploi / formation dans le secteur maritime »
- Mise en réseau des acteurs ;
- Organisation des rencontres maritimes (prochaine édition : 29 avril) ;
- Participation aux réunions régionales, nationales (rencontres nationales DLAL FEAMPA en septembre 2025) et européennes.

Organisation et fonctionnement interne

L'équipe technique mobilisée pour l'animation et la gestion du programme 2021-2027 représente 1,5 ETP en 2025, réparti comme suit :

- Animation : 1 ETP (assurée par deux chargées de mission, à hauteur respective de 0,8 et 0,2 ETP)
- Gestion : 0,5 ETP (assurée également par deux chargées de mission, pour l'instruction des dossiers et le suivi des paiements).

Modalités de financement

Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des frais réels. Un forfait de 25 % des coûts salariaux est appliqué pour couvrir les frais de structures et les dépenses annexes : communication, déplacements, frais de bouche, inscriptions à des événements, etc.

Le montant global de subvention FEAMPA et de crédits régionaux sollicités au titre de l'objectif 3.1 du règlement UE 2021/1139 du programme FEAMPA 2021-2027 pour l'année 2025 est de 90 000 €, selon le plan de financement suivant :

Dépenses DLAL FEAMPA 2021-2027		Recettes	
Année 2025			
Salaires et charges (1,5 ETP)	90 000	Région (40 %)	45 000
Frais annexes (25 % personnels)	22 500	FEAMPA (40 %)	45 000
		Autofinancement QCD (20 %)	22 500
TOTAL	112 500 €	TOTAL	112 500 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve ce projet d'ingénierie FEAMPA2025 ;**
- **Valide le plan de financement présenté ;**
- **Autorise le Président du GALPA à solliciter les subventions, déposer la demande sur le portail des aides (AIDEN) et signer les documents y afférents ;**
- **Autorise le Président du GALPA à apporter toute modification nécessaire en fonction de l'évolution du projet.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Animation Conseil de développement 2025 Demande de subvention régionale : 65 372 €

Synthèse

Dans le cadre de l'animation du Conseil de développement de Cornouaille (CDC), QCD sollicite une demande de subvention de 65 372 € auprès du Conseil régional de Bretagne. Cette enveloppe représente environ 80 % du budget prévisionnel du CDC pour 2025. Elle permettra de financer le poste de coordinateur, les frais de structure et de fonctionnement, ainsi que les actions portées par le CDC.

La Région a réaffirmé son soutien à l'expertise citoyenne portée par les Conseils de développement (CD), en maintenant un financement dédié à leur animation, en particulier pour les CD mutualisés à l'échelle de plusieurs EPCI. Le CDC, porté par QCD, fédère les 7 intercommunalités de Cornouaille.

Comme en 2024, la Région lui consacre une subvention de 65 372 € pour l'année 2025.

Bilan des actions 2024

En 2024, le CDC a participé à plusieurs missions menées par QCD :

- Le Contrat local de santé
- Le Programme Leader
- La Commission mer et littoral

Le CDC s'est également mobilisé de manière autonome sur plusieurs sujets qui lui paraissent structurant pour le territoire. Il a ainsi mis en place des groupes de travail sur :

- L'eau
- Les mobilités
- La culture et la langue bretonnes

Deux évènements majeurs ont permis d'alimenter le débat public sur l'éolien offshore en Cornouaille et en Bretagne :

- Une réunion publique dans le cadre de la démarche nationale « La mer en débat »,
- Les Assises citoyennes de la mer et du littoral, organisées par le CDC à Fouesnant le 3 décembre, ont réuni plus de 200 participants.

Un acteur reconnu de la participation citoyenne :

- Implication forte au sein du Réseau des Conseils de développement bretons
- Rencontres avec les EPCI de Cornouaille

- Participation aux Journées nationales des Conseils de développement et aux Rencontres européennes de la participation
- Lauréat des Trophées de la participation citoyenne pour le projet autour de la culture et de la langue bretonnes. Ce dernier a abouti à la création d'un groupe « jeunes » prospectif, prolongeant la démarche engagée avec les Assises de la culture et de la langue bretonnes organisées à Quimper en novembre 2023.

Renouvellement et gouvernance

Le CDC a été renouvelé lors de son Assemblée plénière du 17 décembre 2024.

Il est aujourd'hui composé de 63 membres, à parité femmes-hommes. L'Assemblée d'installation a permis de désigner les membres du Bureau, les représentants au Comité de programmation Leader, les membres de la Commission Mer et Littoral, ainsi que les représentants dans les instances de QCD.

Feuille de route 2025

En 2025, la CDC poursuivra et approfondira les travaux initiés :

- Organisation d'un événement grand public sur les enjeux liés à l'eau, en lien avec les acteurs du territoire.
- Poursuite des travaux du groupe "Jeunes, culture et langue bretonnes"
- Lancement de nouveaux groupes autour des thématiques de la maritimité, des mobilités et du logement.

Organisation et fonctionnement

L'animation sera assurée par :

- Un chargé de mission dédié à hauteur de 80 % de son temps.
- 0,3 ETP mobilisés parmi les équipes, en fonction des thématiques abordées.

Le CDC poursuivra sa dynamique de structuration :

- Gouvernance renforcée (Présidence, 3 Vice-président(e)s, Bureau mobilisé)
- Animation dédiée
- Développement de ses outils de communication
- Valorisation du rôle du CDC, notamment comme animateur du débat public
- Renforcement de l'implication de ses membres, suite au renouvellement de l'Assemblée.

Modalités de financement

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional

Pour l'année 2025, la subvention régionale pour l'animation du Conseil de développement portera sur le financement de l'animation et les frais de fonctionnement du CDC.

Une enveloppe de 15 000 € pour la réalisation d'actions est également prévue.

Il est proposé de solliciter l'enveloppe régionale à hauteur de **65 372 €** pour le fonctionnement et les actions du Conseil de développement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2025		Recettes 2025	
Salaires	54 839 €	Région	65 372 €
Frais de structure	8 226 €	Autofinancement	16 343 €
Frais de déplacements	1 600 €		
Frais de fonctionnement du CD	1 200 €		
Adhésion réseau des CD bretons	850 €		
Actions	15 000 €		
Total	81 715 €	Total	81 715 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise la Présidente à solliciter la subvention et signer les documents y afférents.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Étude sur l'habitat réversible et demande de subvention LEADER

En synthèse

L'habitat réversible constitue un enjeu pour de nombreuses communes, devenant une solution alternative pour répondre à la crise du logement.

Il est proposé de recruter un(e) chargé(e) de mission sur une durée de 9 mois afin de conduire une étude de caractérisation des conditions de réussite du développement de l'habitat léger en Cornouaille, avec une approche prospective. Les fonds du programme Leader pourraient cofinancer cette mission à hauteur de 80 %.

Contexte et enjeux

Depuis plusieurs décennies, les « habitats légers-réversibles » (mobile homes, caravanes, containers, etc.) sont associés à la petite résidence secondaire populaire. Face à la crise du logement, certains modes d'habitat légers (yourtes, tiny houses...) émergent comme des solutions alternatives pour les personnes en difficultés face à l'accès au logement permanent. Ils sont souvent envisagés comme des réponses à la précarité ou comme choix de vie alternatif, plus écologique et participatif (avec des espaces communs).

En effet, ces types d'habitats peuvent constituer une solution pertinente aux logements traditionnels, notamment en raison de leur coût réduit, de la rapidité de mise en œuvre, et de leur flexibilité. Certaines collectivités locales y voient une opportunité de développement via l'accueil de travailleurs sans autres solutions de logement ou de nouveaux habitants attirés par ce type d'habitat. Mais ces projets soulèvent de nombreuses interrogations : acceptabilité sociale, cadre réglementaire, économique et financier, gestion des eaux usées, intégration paysagère, etc...

Par conséquent, la gestion et l'encadrement de ces logements constituent un premier enjeu pour l'habitat léger en Cornouaille. Il paraît essentiel de réfléchir à la manière dont ils doivent être intégrés dans le paysage urbain ou rural.

Quatre projets de hameau léger dans 3 communes cornouaillaises

En Cornouaille, trois communes - Combrit, Elliant et Penmarc'h – souhaitent expérimenter la création de hameaux légers. Elles ont manifesté leur volonté de solliciter des fonds LEADER pour accompagner leurs démarches, dans le cadre de la stratégie cornouaillaise qui comporte un axe sur les nouvelles façons d'habiter en espace rural.

Dans ce contexte, et dans une enveloppe financière contrainte (programme Leader), il est proposé de mutualiser les réflexions à l'échelle de la Cornouaille, et de produire une doctrine commune sur cet enjeu à l'échelle de la Cornouaille. Il s'agira notamment de répondre à certains questionnements :

- A quoi correspond l'habitat réversible/léger ? A quels besoins répond-il ?
- Quelles sont les conditions de réussite de son implantation ?
- Quels sont les leviers à la main des collectivités dans leurs documents d'urbanisme, dans leur politique de l'habitat, via les PLH ?

Méthodologie envisagée

Objectifs de l'étude :

1. Caractériser les conditions de réussite du développement de l'habitat léger, avec une approche prospective

- Dresser un état des lieux des différentes formes d'habitats légers existant en Cornouaille, en impliquant les 3 communes porteuses.
- Analyser les enjeux pour les communes sous plusieurs entrées, notamment :
 - quel est le public cible ? quel modèle de vie collective est envisagé ?
 - quelles règles d'urbanisme doivent être adoptées (approche règlementaire ; intégration urbaine et paysagère, approche technique) ?
 - quel montage opérationnel est à envisager (propriété, fiscalité, financement) ?
 - quelle acceptabilité sociale ?

Capitaliser sur les expériences hors du territoire et sur la bibliographie existante.

- Proposer des éléments de doctrine (conditions de réussites) pour cadrer l'aménagement de l'habitat léger en Cornouaille et définir les leviers aux mains des collectivités (adaptation du PLU, mise à disposition de foncier, subvention dans le PLH...).

2. Impliquer les 4 porteurs de projets et les 3 communes en tant que contributeurs de l'étude, définir les conditions de financement des projets sur un ou plusieurs axes, ou éventuellement dans le cadre d'un appel à projets.

3. Organiser un rendez-vous de l'habitat dédié au sujet en décembre 2025

Un comité de pilotage associera QCD (élus, techniciens et Conseil de Développement), EPCI, partenaires des politiques publiques de l'Habitat et les 3 communes engagées.

Organisation :

Durée de la mission : 9 mois (juin 2025 pour un livrable en février 2026).

Il est proposé le **recrutement** d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour conduire cette étude. Le poste serait financé à hauteur de 80 % par les fonds LEADER, **sous réserve de la validation du projet au comité de sélection.**

Le **pilotage** sera assuré par un chargé de mission du pôle aménagement de QCD, dont une partie du salaire constituera l'autofinancement du projet.

Plan de financement :

Pour rappel, dans le cadre de la programmation LEADER, les dépenses éligibles de personnel sont calculées sur la base d'un taux horaire unique de 34,12 € pour 1 607 heures annuelles, quel que soit le poste.

Le montant global de FEADER sollicité pour ce poste s'élève à 37 833 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses du projet 2023/27		Ressources	
Salaires 1 ETP sur 9 mois	41 123	FEADER	37 833
Frais de structure (15 %)	6 168	Autofinancement (QCD)	9 458
TOTAL DES DEPENSES	47 291	TOTAL DES DEPENSES	47 291

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Autorise le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission au sein du pôle aménagement pour une durée de 9 mois ;**
- **Autorise la Présidente à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et soumettre le projet en comité de sélection ;**
- **Autorise la Présidente à déposer la demande de subvention sur le portail des aides (AIDEN) et à signer les documents afférents ;**
- **Autorise la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Validation d'un projet de convention avec l'ECLOZR pour un projet tuteuré : « Création d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais »

En synthèse

QCD élabore, pour le compte de la Destination touristique de Quimper Cornouaille, un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais.

Afin d'améliorer l'aspect expérientiel du parcours, il est proposé un partenariat sous forme d'un projet tuteuré avec des étudiants rennais en design.

Cette collaboration, soutenue à 80 % par la Région via les fonds alloués à la Destination, nécessitera un autofinancement de 1 000 € par QCD.

Contexte et objectifs du projet

La Destination touristique Quimper Cornouaille porte le projet de création d'un « parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouillais », destiné à être diffusé dès juillet 2025, notamment par les offices de tourisme, à l'attention des visiteurs comme des habitants.

Ce projet, intégré au programme de travail et au budget 2025 de QCD, répond à 2 objectifs majeurs :

- Promouvoir les activités en lien avec l'écosystème maritime :
 - o Mise en valeur des savoir-faire et des entreprises cornouillaises
 - o Promotion des équipements culturels
 - o Promotion des activités touristiques
 - o Promotion des opportunités professionnelles en Cornouaille
- Valoriser l'identité cornouillaise (y compris sa dimension rétro-littorale) :
 - o Promotion et explication des patrimoines maritimes
 - o Mise en valeur via des « focus » de l'identité/culture/histoire du territoire

Ce premier parcours a également vocation à servir de modèle pour au moins un autre parcours de découverte de savoir-faire en Cornouaille, sur une autre thématique restant à définir.

Partenariat avec l'ECLOZR

Pour mener à bien ce projet avec une équipe réduite à QCD, l'apport d'une compétence extérieure est jugé nécessaire, et une opportunité s'est présentée via l'ECLOZR.

L'ECLOZR est un tiers lieu rennais spécialisé dans l'innovation, où le Master « Innovation by design » de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle de Paris Saclay dispose d'une antenne.

Il est proposé d'accueillir un projet tuteuré de l'ECLOZR durant 6 mois (jusqu'à juin 2025), pendant lesquels les apprenants dérouleront une démarche d'innovation par le design, en trois étapes

- 1. Exploration** : Investigation d'un champ d'innovation,
- 2. Échelle du projet** : Conception d'offres spécifiques
- 3. Impact organisationnel** : Réflexion sur l'évolution de l'organisation pour intégrer l'innovation.

Livrables attendus

Les livrables attendus de la part des étudiants sont :

- une cartographie du parcours
- un livret présentant le parcours diffusé dans chaque office à l'attention des visiteurs.

Les étudiants doivent travailler sur le côté "expérientiel" du parcours et lui conférer une réelle identité cornouaillaise. L'objectif de leur participation est d'enrichir le projet en allant plus loin, même à titre exploratoire, sur la partie patrimoine matériel et immatériel.

Calendrier et perspectives

Une première version du parcours de découverte est attendue d'ici à l'été 2025. Elle intégrera déjà plusieurs acteurs et activités liés à la filière maritime (visites d'entreprises, visites de chantiers navals, musées, Haliotika, informations sur les patrimoines naturel et bâti etc.).

A moyen terme, le projet doit pouvoir s'enrichir et améliorer l'expérience visiteur.

Sa méthodologie doit également pouvoir être déclinable à d'autres filières économiques ou de savoir-faire.

Montage financier

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 5 000 €, répartis comme suit :

- 1 000 € d'autofinancement QCD
- 4 000 € financés par la Région, via l'enveloppe « fonctionnement 2025 » allouée à la Destination.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 1 000 € dans le cadre de la convention de partenariat avec l'ECLOZR, pour un projet tuteuré visant à créer un parcours de découverte des savoir-faire maritimes cornouaillais.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques cornouillais au handicap et à l'inclusion

En synthèse

La Destination touristique de Quimper Cornouaille a identifié l'inclusion et le handicap comme l'un des grands enjeux des années à venir.

Dans cette optique, plusieurs temps de formation et de sensibilisation sont prévus tout au long de l'année 2025 et début 2026.

Pour ce faire, une aide régionale couvrant 80 % des dépenses peut être mobilisée au titre de l'enveloppe allouée à la Cornouaille, impliquant une part d'autofinancement de QCD pour un montant de 840 €.

Afin de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion, un groupe de travail interne à la Destination touristique (associant EPCI et offices de tourisme) a été créé pour réfléchir aux actions à mener. **Il est apparu essentiel, dans un premier temps, de sensibiliser les acteurs et parties prenantes** de la Destination Quimper Cornouaille à ces thématiques.

Ce projet vise à organiser plusieurs **sessions de sensibilisation**.

Objectifs des sessions :

- Accroître la compréhension des enjeux liés au handicap, à l'accessibilité et à l'inclusion ;
- Améliorer les pratiques professionnelles en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Encourager la mise en œuvre d'actions concrètes pour rendre les services plus accessibles.

Publics cibles :

- Les entreprises ouvertes au public (industrie, artisans etc.) ;
- Les agents et/ou saisonniers des offices de tourisme (agents d'accueil, responsables de structures touristiques), agents des EPCI et des communes (services en charge du développement territorial, urbanisme, culture, etc.) ;
- Les professionnels du tourisme et des loisirs (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités nautiques et de loisirs).
- Les élus cornouillais.

Partenariat et programme :

Le COPIL de la Destination du 2 avril 2025 a validé un partenariat avec ACCESSITOUR, cabinet expert de l'accessibilité des activités touristiques.

L'objectif est d'organiser 6 sessions de formation en 2025, notamment en automne, avec reconduction sur le premier trimestre 2026.

Programme proposé et validé par le COPIL de la Destination :

- 2 formations à destination des entreprises ouvrant au public (du réseau de la Destination) et aux offices de tourisme :
 - « Rendre ses visites plus inclusives »
 - « Rendre sa communication accessible »
- 4 ateliers conférences :
 - Hébergement inclusif : quand accessibilité et esthétique se conjuguent
 - Sensibiliser les équipes de saisonniers
 - Accueillir des personnes en situation de handicap psychique dans sa structure
 - Mettre en place une bonne signalétique

Plan de financement proposé sur la base de l'enveloppe « fonctionnement 2025 » de la Région allouée à la Destination Quimper Cornouaille :

Dépenses	Montants TTC	Ressources	Montants TTC
Intitulés des postes de dépenses		Fonds privés/autres fonds	
2 sessions de formation à destination des entreprises accompagnées par la Destination et ouvrant au public et des OT de la Destination	1 400 €	Autofinancement QCD	840 €
4 ateliers/conférences de sensibilisation ouverts à tous les acteurs et partenaires de la Destination	2 800 €		
		Total fonds QCD	840 €
		Fonds publics	
		Région Bretagne enveloppe fonctionnement	3 360 €
		Total fonds publics	3 360 €
Total dépenses	4 200 €	Total ressources	4 200 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide l'autofinancement de QCD à hauteur de 840 € pour l'organisation de sessions de formations/sensibilisation à l'inclusion et au handicap dans le secteur du tourisme en Cornouaille.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Formation santé mentale des jeunes

SYNTHESE

Les 6 EPCI et le CLS de Cornouaille co-construisent une formation à la santé mentale des jeunes à destination des professionnels en contact avec eux (animation, sport, enseignement, insertion...). Inspirée du modèle brestois, elle visera à mieux repérer, écouter et orienter les jeunes en difficulté (stress, anxiété, risque suicidaire...). Son lancement est prévu fin 2025, en lien avec la fiche action 2.2.2.2 du CLS.

Origine et lancement :

Le projet émane des 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille (Douarnenez, Cap Sizun – Pointe du Raz, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden sud), en lien avec le CLS, à la suite d'un événement sur la santé des jeunes en 2023. La thématique santé mentale a été priorisée, et une volonté de déployer une formation à destination des professionnels de la jeunesse a émergé, inspirée du modèle mis en place à Brest. Le Pays Fouesnantais et QBO ont rejoint l'initiative, et le CLS de CCA suit les travaux sans s'y engager pleinement à ce stade.

Constat et besoins du territoire :

Une augmentation des troubles psychiques chez les jeunes (angoisse, mal-être, décrochage, etc.) est observée, avec des professionnels souvent démunis pour accompagner et orienter. Il est ressorti un besoin de formation pour mieux repérer ces situations, adopter une posture adaptée, connaître les ressources existantes et favoriser le travail en réseau.

Objectifs du projet :

1. Renforcer les compétences des professionnels au contact des jeunes
2. Créer des espaces d'échange et de partage d'expériences
3. Favoriser les dynamiques locales de prévention
4. Mieux faire connaître les acteurs et ressources en santé mentale
5. Encourager la coopération entre professionnels de différents secteurs.

Méthodologie et étapes :

- **Décembre 2024** : présentation de la feuille de route jeunesse et validation de la démarche de formation à l'échelle cornouaillaise.
- **Mars 2025** : temps fort avec les professionnels, présentation de la formation brestoise, ateliers pour recueillir les besoins locaux.

- **Avril 2025** : réunion avec les EPCI pour affiner les axes de contenu (écrans, santé affective, rôle d'ambassadeur...).
- **Juin 2025** : co-construction des modules avec les futurs intervenants.
- **Septembre/octobre 2025** : organisation logistique et communication.
- **Novembre/décembre 2025** : première session de formation.

Contenu de la formation :

Formation de 4 jours (2x2), pour environ 15 participants, organisée autour des thématiques suivantes :

- Promotion de la santé mentale
- Adolescence
- Ecoute active
- Connaissance des acteurs et relais.

Des témoignages de jeunes pourraient être intégrés. Trois zones de déploiement sont prévues selon les regroupements d'EPCI.

Des modules complémentaires à thème (écrans, sexualité...) pourraient suivre cette formation de base.

Gouvernance et financement :

Portage par le CLS de Cornouaille avec les 6 EPCI.

Budget estimé à 15 000 € par session (données CLS Brest), incluant frais d'intervenants, matériel et valorisation des moyens humains/matériels.

En frais réels (hors RH), le coût est estimé à 8 000 €.

L'ARS s'est engagée à hauteur de 4 000 € pour une session en 2025. D'autres financements seront recherchés. Le reste à charge sera pris sur le budget CLS (soit 4 000 € maximum selon la mobilisation de financements externes).

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de mise en place de cette formation et de prise en charge du reste à charge sur le budget CLS.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Observatoire de l'habitat – Edition 2024 Publication

Synthèse

QCD édite, chaque année, l'observatoire de l'habitat qui analyse des données relatives au logement à l'échelle des sept EPCI cornouillais. Il sert de référence aux politiques de l'habitat des collectivités membres de l'Agence, notamment dans le cadre de leur programme local de l'habitat (PLH). Véritable outil d'aide à la décision, il constitue un moyen d'actions pour les territoires engagés dans une politique volontariste en faveur du logement.

Dans un contexte de tension accrue sur le parc de logements, l'édition 2024 met en regard l'offre et la demande de logements pour identifier les leviers d'actions susceptibles de débloquer les parcours résidentiels.

Une publication annuelle au service des politiques locales

L'observatoire analyse un large éventail de données sur le logement en Cornouaille : marché immobilier et foncier, construction neuve, logement social, meublés de tourisme, etc.

L'édition 2024, s'appuie sur les échanges issus du Rendez-vous annuel de l'habitat du 15 novembre 2024, réunissant un panel d'acteurs publics et privés de la politique de l'habitat. Ces rencontres, associés aux Rendez-vous thématiques (sur le logement des actifs et les meublés de tourisme en 2024), favorisent la mise en réseau et la construction d'une culture commune. Avec quatre PLH en cours de révision cette année, l'analyse a été approfondie à l'échelle intercommunale, apportant une lecture plus fine des dynamiques locales.

Un marché de l'habitat toujours sous pression

L'édition 2023 avait révélé une crise du logement sans précédent. En 2024, les grandes tendances se confirment, malgré quelques signaux d'inflexion :

- Un parc structurellement contraint, marqué par une pénurie d'offres locatives et un déficit de petites typologies, en décalage avec la structure des ménages (73 % de logements individuels pour 43 % de ménages d'une seule personne).
- Une diminution de l'offre locative privée : baisse de 120 logements entre 2021 et 2023, à mettre en relation avec
- Une progression des meublés de tourisme, qui tend néanmoins à ralentir.
- Une hausse notable du logement collectif en 2023 (39 % des logements commencés, contre 29 % en 2022), mais en recul en 2024.
- Un parc social sous tension : délais d'attribution allongés (jusqu'à 18 mois pour un T2) et élargissement du profil des demandeurs (entre 65 et 82% des habitants éligibles selon les EPCI),

Une perte de pouvoir d'achat et une hausse des prix fonciers

Les primo-accédants subissent une perte de pouvoir d'achat immobilier de 30 % en 25 ans (à l'échelle nationale), dans un contexte de flambée des prix du foncier et de tassement pour l'immobilier :

- Une forte hausse du prix des terrains : +28 % du prix médian au m² entre 2022 et 2023 (contre +18 % l'année précédente).
- Une légère hausse du prix des maisons (+3,6 %) et une baisse des prix des appartements (-2,5 %).
- Une majorité de la population éligible au logement social (entre 65 % et 82 % selon les EPCI).

Un net ralentissement de la construction neuve

- Après un pic en 2022, les autorisations de construire ont chuté de 18 % en 2023 ; la tendance se confirme en 2024.
- Le nombre de logements locatifs sociaux continue d'augmenter (+1,4 %), mais reste insuffisant au regard des besoins.

Quelques signaux positifs, toutefois

- Amorce de la baisse des taux d'emprunt.
- Loi du 20 novembre 2024 renforçant la régulation des meublés de tourisme au niveau local.
- Élargissement du PTZ (prêt à taux zéro) pour le neuf sur tout le territoire dès 2025.
- Mais un coût de construction encore instable.

Enjeux et défis pour le logement en Cornouaille

L'accès au logement reste un enjeu majeur, en particulier pour les jeunes et les ménages modestes, qui peinent à trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. Face à cette situation :

- Il est indispensable de diversifier les typologies de logements.
- Le développement d'une offre sociale plus large, incluant davantage de logements très sociaux (PLAI) et intermédiaires (PLS), constitue une priorité.
- La régulation du foncier s'impose comme un levier essentiel pour préserver l'équilibre entre résidentiel et tourisme.

L'Observatoire constitue ainsi un outil stratégique pour guider les politiques locales de l'habitat et accompagner les territoires dans leurs engagements.

Un outil pour objectiver les constats et orienter l'action

L'Observatoire de l'habitat permet une analyse fine des marchés immobiliers : ancien, terrains à bâtir, construction neuve, accession abordable, logement social, optimisation du parc privé (enjeu clé dans un contexte de sobriété énergétique et foncière), évolutions réglementaires.

Certaines thématiques introduites en 2023 sont désormais pérennes, comme le suivi des meublés de tourisme grâce à l'acquisition de données spécifiques. D'autres, comme la consommation foncière ou la densité, n'ont pas pu être reconduites en 2024, faute de données disponibles, mais seront intégrées dans la prochaine édition avec la mise à jour du MOS (Mode d'Occupation des Sols). Par ailleurs, l'acquisition de la base PERVAL (données notariales) permettra également d'analyser l'origine des nouveaux acquéreurs en Cornouaille.

Bientôt un observatoire dynamique en ligne

En 2025, un outil de cartographie interactive verra le jour pour permettre une visualisation fine et actualisée des principaux indicateurs à l'échelle de la Cornouaille (EPCI, communes ou infracommunales parfois). Il comprendra un volet habitat. Accessible depuis le site institutionnel de QCD, il permettra :

- Une consultation plus intuitive des données,
- Une mise à jour régulière selon les types de données,
- Une diffusion élargie et accélérée des connaissances,
- Une réponse aux besoins spécifiques des acteurs locaux en matière de connaissance de l'habitat.

Annexe :

- *Observatoire de l'habitat Edition 2024 (hors liasse)*



Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Les RDV du ZAN 2025 : Visites de projets et publication d'un guide illustrant la densification

Synthèse

Pour accompagner la mise en œuvre de la sobriété foncière inscrite dans les SCoT, les PLU(i) et les PLH, QCD a organisé le 11 mars dernier une journée de visites de projets de densification. L'objectif était de faire découvrir aux élus et techniciens des opérations de logements illustrant des démarches de densification réussies, en réponse aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Animée par l'architecte Tristan La Prairie de l'Atelier TLPA (Brest) elle a permis, en mêlant visites de terrain et interventions en salle, d'exposer des formes urbaines, des démarches et des modes opératoires inspirants. A la clef, un renforcement des compétences face au défi de la sobriété foncière et de l'interconnaissance à l'échelle de la Cornouaille. Des pistes d'approfondissement ont émergé pour de futures séquences, autour notamment des montages opérationnels, des enjeux financiers, du ZAN et des retours d'expérience plus variés.

Une journée pour passer de la théorie à la pratique

Pour accompagner la mise en œuvre de la sobriété foncière inscrite dans les SCoT, PLU(i) et PLH, Quimper Cornouaille Développement a organisé le 11 mars dernier un circuit de visites de projets dans le Nord Finistère. L'objectif de la journée, inscrite dans le cycle des « RDV du ZAN » de l'Inter SCoT de Cornouaille, était de faire découvrir aux élus et techniciens des projets de logements illustrant des démarches de densification réussies, en réponse aux objectifs du ZAN. Animée par l'architecte Tristan La Prairie de l'Atelier TLPA (Brest) elle a permis, en mêlant visites de terrain et interventions en salle, d'exposer des formes urbaines, des démarches et des modes opératoires inspirants (*cf. programme*).

La trentaine de participants élus, techniciens des EPCI et des communes et partenaires (services de l'Etat et bailleurs) ont particulièrement apprécié :

- La complémentarité entre les visites de terrain, les présentations en salle et les échanges informels.
- Les interventions du cabinet TLPA (urbanistes), saluées pour leur clarté et leur pédagogie.
- Des exemples concrets, bien expliqués, permettant de mieux comprendre les étapes d'un projet (concertation, genèse des projets, méthodes, ...). Des idées sur l'adaptation architecturale (ex : pilotis, pièces à l'étage pour la lumière).
- La richesse des échanges entre collectivités : inspiration mutuelle, partages de pratiques et problématiques similaires.
- Les supports diffusés utiles dont le guide de densification

Des enseignements clefs pour réussir une densification de qualité

Les principaux enseignements qu'ils ont retenus sont :

- Réussir un projet de densification nécessite de combiner :
 1. Une volonté politique forte et assumée
 2. Une concertation bien menée pour lever les oppositions et recueillir l'adhésion des habitants
 3. Une maîtrise d'œuvre à l'écoute du territoire proposant des projets sur mesure
- Chaque projet est unique. Il n'y a pas de modèle standard, mais une nécessité de penser finement les usages, les formes urbaines et les montages.
- L'intérêt d'une approche progressive, en amont, intégrant tous les partenaires dès le début.

Perspectives

Enfin des pistes ont émergé pour de futurs approfondissements pour renforcer les compétences des élus et techniciens face aux défis de la densification et de la sobriété foncière.

- Le montage opérationnel et financier des projets :
 - Quels outils mobilisables ?
 - Quels financements possibles ?
 - Rôle des partenaires (collectivités, État, EPF, bailleurs...).
- L'accompagnement par les services de l'État : attentes des collectivités, modalités d'appui.
- Le rôle du secteur privé dans les projets de renouvellement urbain.

Des ressources à diffuser

Pour capitaliser les apports de cette journée et les diffuser au-delà des participants, deux productions sont disponibles :

- Un fascicule illustré présentant une sélection de projets (dont certains en Cornouaille), leurs principales caractéristiques dont le nombre de logements à l'hectare ;
- Une captation vidéo des moments clefs de la journée et notamment des interventions en salles de l'Atelier TLPA ou du maire de Pleyber-Christ réalisée grâce au réseau Planif et Territoires animé par la DDTM.

Annexes :

- *Guide de la densification à l'usage des élus en quête de solutions concrètes (hors liasse)*
- *Programme de la journée de visites*

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.



PROGRAMME

Les « RDV du ZAN 2025 »

La mise en œuvre du ZAN, la preuve par l'exemple
Visites de projets inspirants
Programme de la journée du mardi 11 mars 2025

8h30 Accueil café dans les locaux de Quimper Cornouaille Développement à Quimper

Distribution d'un carnet de voyages et d'expériences, support du programme de la journée, en présence de Romain Vignes, urbaniste et paysagiste à l'Atelier TLPA.

9h00 Départ du bus pour Pleyber-Christ

10h00 Arrivée à Pleyber-Christ, en pays morlaisien.
Accueil par Thierry Piriou, ancien Maire de la Commune et Président de Morlaix Communauté, et Tristan la Prairie, fondateur de l'Atelier TLPA.
Temps de présentation et d'échanges en salle avec Tristan la Prairie pour évoquer les enjeux du ZAN et de la densification, et un panorama de quelques opérations de mutations de friches, dont celle des « Vins Guével » à Pleyber-Christ, co-présentée avec Thierry Piriou.

11h00 Visite de l'opération Guével à pied,
en compagnie de Thierry Piriou et de l'Atelier TLPA, à la fois urbaniste, paysagiste et architecte du projet. Ancienne friche industrielle d'un hectare en plein centre-bourg, sur un axe passant, qui accueille maintenant une densité proche des 50 logements par hectare, avec des commerces de proximité et une nouvelle place publique.

Echanges avec les participants sur le projet, son montage, son planning, ses réussites et échecs.

12h00 Départ en car vers **Milizac-Guipronvel**.

13h00 - 14h00 - Déjeuner dans un restaurant de Milizac

14h00 Accueil à Milizac-Guipronvel dans une salle de la Mairie par le DGS Paul Croguennec et Bernard Briant, adjoint à l'urbanisme. Présence également de Laure Ozenfant, nouvelle chargée de l'habitat et de la gestion foncière du Pays d'Iroise.

Deuxième moment en salle avec présentation de diverses stratégies pour densifier un tissu existant, ou réussir au mieux l'aménagement des derniers hectares à urbaniser, au travers d'exemples en Pays d'Iroise mais aussi en Cornouaille et ailleurs en Bretagne.

Echanges avec la salle au cours de la présentation et après.

15h30 Visite de deux projets sur la commune, à pied,
« Le Verger » en plein centre-bourg, opération terminée de mutation de friche, et le « 456 rue De Gaulle », opération en cours de densification du tissu existant. Visites animées par Tristan la Prairie et Romain Vignes, concepteurs, le DGS et l'élus présents.

16h30 Départ vers Guipavas, en première couronne brestoise, pour visiter deux projets de construction de logements sociaux en milieu urbain dense. Ces deux projets auront été présentés en salle au préalable, ils illustrent la capacité au tissu urbain à évoluer pour accueillir de nouveaux logements de qualité.

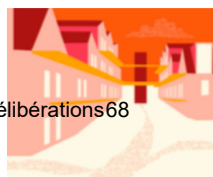
Conclusions et perspectives.

17h30 Départ de Guipavas pour le trajet retour.

18h15 Arrivée à QCD, Quimper.



INTER
SCOT
DE CORNOUAILLE



Démographie scolaire Lancement des travaux à Quimper et Douarnenez

Synthèse

Dans le cadre du programme partenarial 2025, QCD travaille actuellement à l'élaboration de deux prospectives scolaires, l'une pour la Ville de Quimper et l'autre pour la Ville de Douarnenez.

Les études de démographie scolaire seront des outils d'aide à la décision visant notamment à anticiper les besoins, accompagner les projets de développement urbain (nouveaux quartiers, logements...) et à adapter l'offre éducative en conséquence. Dans sa méthodologie, QCD s'attachera à enrichir l'analyse d'une approche cartographique spatialisée.

Ville de Quimper – Une étude approfondie du lien entre peuplement et logement

À l'occasion d'un Conseil municipal « spécial écoles » prévu en septembre prochain, la Ville de Quimper souhaite présenter une étude prospective reliant l'évolution de la population d'enfants en âge d'être scolarisés en primaire à la programmation de logements sur la période 2026-2035.

La singularité de la commande réside dans la priorité donnée à la production de logements comme vecteur principal d'analyse. En raison d'un calendrier resserré, l'étude se concentrera sur des projections démographiques par quartier, fondées sur une analyse rétrospective des secteurs géographiques d'occupation à dominante familiale et des caractéristiques de leur habitat. Une vision prospective sera ensuite construite à partir de la programmation de logements connue pour les dix prochaines années, en s'appuyant notamment sur le travail réalisé par QCD dans le cadre de l'élaboration du PLH 2026-2031 et du suivi de la consommation foncière. Des scénarios prospectifs seront élaborés sur la base de taux de réalisation distincts. Le périmètre de l'étude couvre l'ensemble des écoles primaires, publiques et privées.

Les travaux d'étude sur la ville de Quimper ont débuté en mars 2025 et s'achèveront en juillet-août 2025.

Ville de Douarnenez – Un travail préalable de recueil et de structuration des données

Soucieuse d'adapter au mieux ses écoles maternelles et élémentaires, la Ville de Douarnenez a confié à QCD la réalisation d'une étude prospective complète sur l'évolution des effectifs scolaires. En première étape, un travail de recueil et de structuration des données devra être effectué, notamment à travers une concertation avec les directions d'école (Douarnenez ne disposant pas de carte scolaire). La mission de QCD visera à éclairer les évolutions démographiques possibles, au regard notamment des dynamiques passées et des projets urbains à l'étude. Le croisement de ces scénarios prospectifs avec les capacités d'accueil théoriques des établissements permettra d'identifier des enjeux en matière de sous-occupation / occupation satisfaisante / sur-occupation pour chacun d'entre eux. L'accompagnement de QCD dans l'élaboration du volet habitat du PLUi-H constitue une plus-value.

Pour Douarnenez, après un travail de cadrage et de collecte de la demande démarré en mars, les analyses seront réalisées à partir du second semestre 2025.

Les résultats de ces études seront des outils d'aide à la décision de nature visant notamment à anticiper les besoins en infrastructures scolaires, accompagner les projets de développement urbain (nouveaux quartiers, logements...) et adapter l'offre éducative en conséquence. Dans sa méthodologie, QCD s'attachera à enrichir l'analyse d'une approche cartographique spatialisée.

Confidentialité des données :

Dans le cadre de la réalisation de ces études, une attention particulière sera portée à la confidentialité des données, certaines pouvant contenir des informations personnelles concernant des enfants. A ce titre, les outils de visualisation seront conçus de manière à garantir l'anonymat des domiciliations.

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conventionnement entre QCD et les territoires de Pacte France Rénov'

En synthèse :

Le Conseil d'administration est invité à valider les versions définitives de l'accord cadre de partenariat et des conventions annuelles d'application 2025 pour la mise en œuvre des Pactes territoriaux France Rénov'.

Dans la continuité du rapport d'information présenté au Conseil d'administration du 15 octobre 2024, les documents encadrant la contractualisation entre QCD et les quatre territoires de pactes (QBO, CCA, CCPF et le SIOCA) ont été finalisés. Ils précisent les modalités de mise en œuvre de Réseau TYNEO en Cornouaille.

Ce conventionnement se décline en deux volets complémentaires :

- L'« **accord cadre de partenariat** », entre QCD et les quatre territoires (QBO, CCA, CCPF, SIOCA), couvrant la période 2025 à 2029 ;
- Les quatre « **conventions annuelles d'application 2025** », conclues entre QCD et chaque territoire de Pacte. Celles-ci précisent les modalités spécifiques de déploiements du service, tant pour les missions inscrites dans les Pactes, que pour celles qui se situent hors-Pactes (pour lesquelles la Région apporte un soutien financier complémentaire).

A ce jour, ces documents ont été validés par les conseils communautaires de CCA et de la CCPF, ainsi que par le conseil syndical du SIOCA. Le conseil communautaire de QBO sera invité à se positionner le 15 mai prochain.

Ce conventionnement marque l'aboutissement d'un important travail collectif pour organiser le Service public de la rénovation de l'habitat privé en Cornouaille, mais également le commencement d'une nouvelle ère d'un service rendu à la population.

Annexes :

- *Convention cadre*
- *4 conventions annuelles QCD – territoires de Pacte*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **valide les projets de conventions de mise en œuvre du Service public de rénovation de l'habitat par QCD ;**
- **et autorise la Présidente ou son représentant à signer ces conventions.**

La Présidente,



Isabelle ASSIH



ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

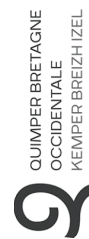
2025-2029

Pour la mise en œuvre de Réseau TYNEO

Entre



Et



Le présent accord cadre est établi entre :

1. **Quimper Cornouaille Développement,**
24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex
Représenté par Marc ANDRO
Vice-Président délégué

Ci-après désigné par « **QCD / Réseau TYNEO** »
2. **Quimper Bretagne Occidentale,**
44 place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper Cedex
Représenté par Isabelle ASSIH
Présidente

Ci-après désigné par « **QBO** »
3. **Concarneau Cornouaille Agglomération,**
1 rue Victor Schoelcher, 29900 Concarneau
Représenté par Olivier BELLEC
Président

Ci-après désigné par « **CCA** »
4. **Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,**
11 espace de Kerourgué - CS 31046 - 29170 Fouesnant
Représenté par Roger LE GOFF
Président

Ci-après désigné par « **CCPF** »
5. **Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**
14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont-L'Abbé
Représenté par Yannick LE MOIGNE
Président

Ci-après désigné par « **SIOCA** »
- Pour le compte de :

 - Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
Ci-après désigné par « **CCPBS** »
 - Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
Ci-après désigné par « **CCHPB** »
 - Communauté de Communes de Douarnenez Communauté
Ci-après désigné par « **DZCO** »
 - Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz
Ci-après désigné par « **CCCSPR** »

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	3
Préambule.....	4
Article 1 : Objet.....	6
Article 2 : Périmètre d'intervention.....	6
Article 3 : Engagements de Quimper Cornouaille Développement.....	7
Article 4 : Engagements de QBO, CCA, CCPF et SIOCA.....	11
Article 5 : Modalités générales de fonctionnement.....	12
Article 6 : Modalités de financement.....	13
Article 7 : Durée de la Convention.....	14
Article 8 : Modification de l'accord cadre.....	14
Article 9 : Dénonciation et résiliation de l'accord cadre.....	14
Article 10 : Règlement des litiges.....	14
Article 11 : Exécution de la convention.....	15

PRÉAMBULE

RÉSEAU TYNEO

En 2008, le GIP Pays de Cornouaille, avec le soutien de la région Bretagne et de l'ADEME, lance l'Espace Info Énergie [EIE] de Cornouaille afin de doter le territoire d'un service de conseils, neurones, objectifs et gratuits sur toutes les questions en lien à l'énergie. Les Espaces Info Énergie sont des lieux d'information et de conseil sur l'énergie et la maîtrise de l'énergie, créés en 2001 par ADEME en partenariat avec les collectivités territoriales.

En 2011, Quimper Cornouaille Développement reprend les missions du GIP Pays de Cornouaille, y compris l'EIE.

En septembre 2013, pour inciter les particuliers à effectuer des travaux de rénovation énergétique, l'État crée le réseau « Point Rénovation Info Service ». L'EIE de Cornouaille est intégré à ce réseau national.

En 2014, QCD via l'EIE répond à un appel à projet régional pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, pour la création d'une PLRH (plateforme locale de la rénovation de l'habitat) mutualisée à l'échelle cornouaillaise. Les PLRH sont une déclinaison des PTRE (plateforme territoriale de la rénovation énergétique) lancées par l'ADEME et qui a pour ambition d'accompagner les ménages au-delà des conseils ponctuels prodigués par les EIE.

Après une année de concertation avec les acteurs locaux, les contours d'une PLRH cornouaillaise sont définis et permettent de répondre à l'appel à projet régional PLRH sur le volet opérationnel. À l'automne 2015, la candidature cornouaillaise est retenue par la région Bretagne et par l'ADEME. En janvier 2016, QCD engage les travaux préparatoires de la PLRH cornouaillaise qui se dénomme Réseau TYNEO, ouverte au grand public le 15 septembre 2016.

En septembre 2018, l'État remplace le réseau Point Rénovation Info Service par le réseau FAIRE, qui rassemble tous les acteurs publics et privés en faveur de la rénovation énergétique.

En 2020, l'ADEME arrête le co-financement des Espaces Info Énergie. Le dispositif SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) adossé aux CEE (certificats d'économies d'énergie) prend le relais avec l'engagement de la région Bretagne dans ce nouveau mécanisme financier.

En 2022, le Réseau FAIRE devient France Rénov'. Réseau TYNEO devient donc l'Espace Conseil France Rénov' de Cornouaille.

Quimper Cornouaille Développement travaille en étroite collaboration avec les 7 EPCI du sud Finistère qui composent son terrain d'action (QBO, CCA, CCPE, CCPEB, CCHPB, CCSPR et DZCO) et l'ensemble des acteurs de l'habitat, pour faciliter le parcours des ménages dans les travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Dans le cadre du **Pacte Territorial France Rénov'**, nouveau cadre fixé au niveau national par l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), les partenaires susmentionnés souhaitent capitaliser sur l'expérience acquise et collaborer pour la mise en œuvre des missions de **Réseau TYNEO**, visant à promouvoir et à accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation.

Cet accord de partenariat fixe les modalités de partenariat entre les signataires pour les années 2025 à 2029.

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO)

Quimper Bretagne Occidentale est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur l'Espace habitat de Quimper Bretagne Occidentale et notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain avec volet copropriété dégradées sur le centre-ville de Quimper.

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION (CCA)

Concarneau Cornouaille Agglomération est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de CCA s'appuie sur la Maison des Transitions et de l'Habitat et notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément, Concarneau Cornouaille Agglomération porte un programme d'intérêt général logement vacant sur les centralités des 9 communes de l'agglomération de CCA.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS (CCPF)

La Communauté de Communes du Pays Fousençais est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' qui comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation ainsi qu'un volet accompagnement opéré en régie.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fousençais s'appuie sur l'Espace France Services comme guichet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT (SIOCA)

Le syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement est signataire d'un PIG Pacte Territorial France Rénov' pour le compte de ses 4 EPCI membres (la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et Douarnenez communauté). Le PIG Pacte Territorial France Rénov' comprend les deux volets obligatoires : dynamique territoriale et information, conseil et orientation ainsi que le volet accompagnement opéré en régie.

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur le territoire de l'ouest Cornouaille s'appuie notamment sur QCD / Réseau TYNEO en tant que structure de mise en œuvre du guichet.

En complément :

- Douarnenez Communauté et la ville de Douarnenez portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement Urbain sur le centre-ville de Douarnenez.
- La communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et la ville d'Audierne portent une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement Urbain sur le centre-ville d'Audierne.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent accord cadre de partenariat a pour objet de définir les modalités de coopération entre les parties pour la mise en œuvre par QCD / Réseau TYNEO du service mutualisé dans le cadre des programmes d'intérêt général pacte territorial France Rénov' (PIG PI-FR), désigné ci-après par le « pacte », signés en Cornouaille entre chaque porteur de Pacte (QBO, CCA, CCPF et SIOCA), pour la période 2025-2029. QCD / Réseau TYNEO contribue localement et de manière mutualisée aux services publics de rénovation de l'habitat (SPRH) déployés sur chacun des territoires de QBO, CCA, CCPF et du SIOCA.

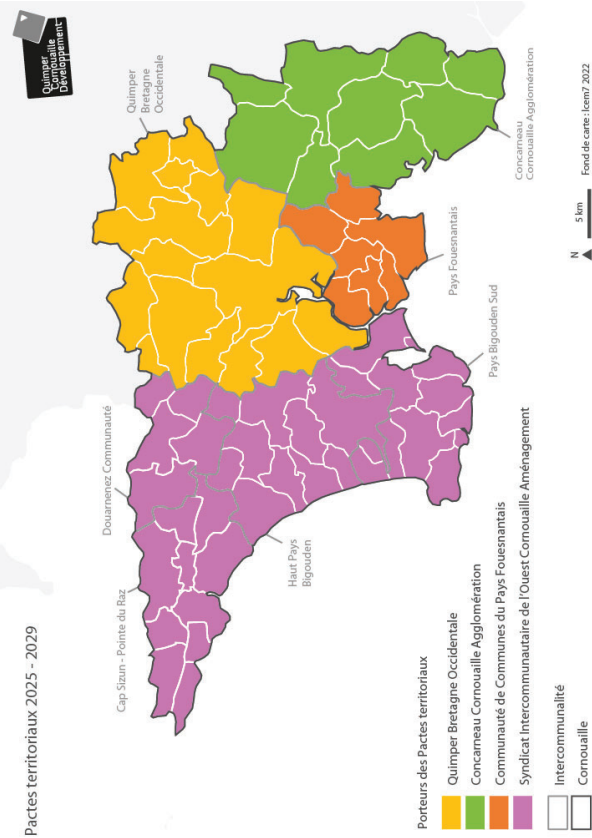
La présente convention s'applique également à des missions hors Pacte, conformément aux termes ci-après définis article 3.2.

Pour chaque territoire de Pacte, une convention annuelle bilatérale précise les modalités d'application du présent accord cadre.

ARTICLE 2 : PERIMETRE D'INTERVENTION

QCD / Réseau TYNEO intervient sur les 4 territoires de Pacte qui rassemblent les 7 EPCI membres de Quimper Cornouaille Développement :

- **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**, couvrant les communes de Briec, Ederm, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.
- **Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)**, couvrant les communes de Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourch et Trégunc.
- **Communauté de Communes du Pays Fousnantais (CCPF)**, couvrant les communes de Bénodet, Clohars-Fouesnant, Fouesnant, Gouesnach, La Forêt-Fouesnant, Pleuven et Saint-Evarzec.
- Via le **Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)** qui réunit les 4 EPCI suivants :
 - **Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)**, couvrant les communes de Combrit, Le Guilvinec, Ile-Tudy, Locudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean-Trollimon, Treffiat, Tréguennec et Tréméoc.
 - **Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)**, couvrant les communes de Gourlizon, Guiler-sur-Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic et Tréogat.
 - **Douarnenez Communauté (DZCo)**, couvrant les communes de Douarnenez, Kerlaz, Le Juch, Pouldergat et Poullan-sur-Mer.
 - **Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz (CCCSPR)**, couvrant les communes d'Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Clédén-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Goulien, Mahalon, Plogoff, Plouhinec, Pont-Croix et Primelin.



ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement s'engage à mettre en œuvre Réseau TYNEO selon la volonté commune des EPCI et en adéquation avec les moyens alloués au bon fonctionnement de ce service à la population.

Cette mutualisation repose sur un principe d'homogénéité et est mise en œuvre de manière proportionnée territorialement. La mutualisation de ce service est plébiscitée pour son expérience passée, l'efficacité d'une équipe de conseillers, et les économies d'échelle générées.

Afin de garantir l'intérêt commun des partenaires, il est défini un ensemble de missions qui constituent un socle indivisible d'actions réalisées par Réseau TYNEO. Ces missions dites « socles » pourront évoluer dans le cadre du comité de suivi de Réseau TYNEO (Article 5.1: comité de suivi).

Elles ont pour objectif de répondre aux besoins de chaque signataire, dans un principe de cohérence et d'homogénéité du service rendu à l'ensemble des habitants de Cornouaille. Ces éventuelles propositions d'évolutions du service seront soumises aux instances de Quimper Cornouaille Développement pour décision modificative, et feront l'objet, le cas échéant, d'un avenant (Article 8: Modification de l'accord).

Le contenu des missions est ci-après détaillé.

3.1 MISSIONS RÉALISÉES AU TITRE DU PACTE

Les missions ci-après décrites s'appuient notamment sur le guide des missions du pacte territorial France Rénov' (Document en annexe à titre indicatif - version du 9 octobre 2024) pour la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2025.

3.1.1 - Dynamique territoriale

- o Mobilisation des ménages

L'enjeu de la mission est d'informer tous les ménages de leur capacité à être conseillés gratuitement avant de lancer leurs projets de travaux, dans un objectif notamment de pertinence des travaux réalisés et de prévention des fraudes et abus. Il s'agit également de s'adresser de manière proactive aux ménages.

Ainsi, Quimper Cornouaille Développement réalise la promotion de l'offre de service réalisé par Réseau TYNEO, en tant qu'Espace Conseil France Rénov', via le site internet dédié à Réseau TYNEO et ses comptes des réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

QCD / Réseau TYNEO assure une mise à jour de ces informations sur les plateformes relais permettant aux ménages d'être redirigés vers Réseau TYNEO : la Base de données BDD Rénov' qui alimente le site internet France Rénov', Google business et tout autre support.

QCD / Réseau TYNEO participe aux 2 salons de l'habitat (Déficom et Viv'ing) qui se tiennent annuellement à Quimper au parc des expositions de Quimper Cornouaille. Ces événements attirent des ménages de l'ensemble du territoire de Cornouaille, voire au-delà.

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir ou organiser des réunions publiques, animations, à son initiative ou à la demande des signataires de cette convention. Une proportionnalité de ces interventions au regard du poids de chaque territoire (indicateur ANAH résidences principales parc privé) sera recherchée, sachant que les ménages participant à ces événements peuvent provenir de territoires voisins. Un nombre de jours maximum sera fixé par année dans la convention annuelle d'application.

QCD / Réseau TYNEO, dans la mesure du possible, répondra favorablement aux sollicitations des médias à destination du grand public, aux fins d'information notamment presse, radio et télévision.

En fonction de l'affluence du service, QCD / Réseau TYNEO peut organiser des opérations ponctuelles, comme par exemple de l'achat d'espace dans la presse locale, de l'affichage public (mobilier urbain, bus), de la communication numérique (« social ads » sur les réseaux sociaux) ou toute autre action de promotion.

- o Mobilisation des professionnels

La mobilisation des professionnels de la rénovation de l'habitat contribue à l'amélioration du parc de logements, qu'il s'agisse des :

- entreprises du secteur du bâtiment ;
- entreprises du secteur de l'accompagnement (MAR, AMO, MOE, etc) ;
- syndicats, agences immobilières, études notariales, courtiers ;
- banques ;
- ergothérapeutes, artisans qualifiés et/ou certifiés pour les travaux d'adaptation.

Cette mobilisation des professionnels passera notamment par :

- L'information et la sensibilisation des professionnels autour des enjeux de la rénovation de l'habitat et des missions de l'Espace Conseil ;
- L'organisation de « p'tit déj' des pros » à destination des professionnels de l'habitat. L'objectif est d'échanger sur des thématiques précises qui préoccupent et/ou interpellent les artisans en matière de rénovation de l'habitat ;
- La rencontre, la connaissance et l'implication des partenaires du territoire (CAPEB, FFB, FNAIM, Ordre des architectes, chambre des notaires, etc) ;
- La connaissance et l'identification des professionnels qualifiés du territoire (participation aux commissions Qualibat, référencement des professionnels intervenant sur des thématiques spécifiques tels que l'amiante, le plomb, l'humidité, la mise en œuvre de matériaux biosourcés notamment, etc) ;
- L'animation d'une communauté locale de professionnels ;
- L'accès à un référent "professionnels" au sein de l'Espace Conseil France Rénov' ;
- L'identification des besoins en matière de formation des professionnels, dans un souci d'adaptation des formations proposées (en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat notamment).

- o Gouvernance, suivi et pilotage

QCD / Réseau TYNEO organise les différentes instances de pilotage et le suivi de Réseau TYNEO (Comité de suivi, Comité des partenaires, Comité Technique).

- o Participation à la gouvernance des Pactes cornouaillais

QCD / Réseau TYNEO collabore et participe aux diverses instances de gouvernance des Pactes territoriaux cornouaillais pour lesquelles il a été convié et pour lesquelles la représentation de Réseau TYNEO est sollicitée. QCD / Réseau TYNEO participe également, à l'invitation des EPCI, à toutes démarches territoriales pour lesquels les actions de Réseau TYNEO contribuent à la définition de stratégie ou à l'atteinte d'objectifs (pour exemples : les plans climat air énergie territoriaux, les plans locaux de l'habitat, etc).

- o Relation entre France Rénov' et France Services

Afin de renforcer les liens entre ces 2 missions de service public à la population, QCD / Réseau TYNEO organise des temps d'échanges et met en œuvre une procédure particulière avec les Espaces ou Maisons France Services de Cornouaille. Ainsi, en amont de la demande du dépôt d'aide sur les plateformes numériques, le conseiller France Service peut saisir QCD / Réseau TYNEO via un canal préférentiel, pour procéder à une vérification des devis. Cela s'applique initialement sur les dossiers « geste par geste » de MaPrimeRénov', mais ce dispositif pourra être étendu sur d'autres thématiques en fonction de l'évolution des compétences de la mission Réseau TYNEO ou de l'évolution des dispositifs.

- o Réseaux et partage

QCD / Réseau TYNEO contribue, dans la limite des moyens humains, aux différents groupes de travail et/ou travaux de l'ANAH permettant de valoriser les actions entreprises localement.

QCD / Réseau TYNEO peut également être amené à participer à des conférences ou webinaires, dans l'objectif d'obtenir des retours d'expériences d'autres territoires d'une part ou de renforcer le service rendu aux ménages d'autre part.

QCD / Réseau TYNEO participe aux différentes réunions du réseau « Rénov' Habitat Bretagne » (réunions des conseillers et réunions des animateurs), opérées par Breizh ALEC pour le compte de la région Bretagne, ainsi qu'aux rencontres nationales de l'habitat privé organisées par l'ANAH.

3.1.2 - Information, conseil et orientation

QCD / Réseau TYNEO informe et conseille les ménages de Cornouaille dans la définition des travaux à réaliser pour améliorer leur logement. Le service compte des salariés en charge de l'information de 1^{er} niveau, du conseil technique et de la coordination entre ces missions.

- o Orientation et information de 1^{er} niveau

QCD / Réseau TYNEO prodigue des informations neutres et gratuites pour tous les usagers qui le sollicitent. Elles permettent de les renseigner sur les aides mobilisables, d'évaluer leur éligibilité et de les réorienter le cas échéant. Ces informations sont fournies dans un premier temps par les conseillers de QCD / Réseau TYNEO lors des permanences téléphoniques ou en réponse à une sollicitation par l'intermédiaire d'un formulaire de contact sur le site internet de Réseau TYNEO.

Ces informations permettent de renseigner les usagers sur les volets technique, financier, juridique, social et de lutte contre la fraude. Selon la nature de leur demande et leur éligibilité, une réorientation vers les structures partenaires (ADIL, CAUE, services des EPCI, Maisons ou Espaces France Services, associations de consommateurs, etc.) ou les dispositifs d'accompagnement existants (OPAH-RU, PIG logements vacants, MAR en Régie, MAR du secteur concurrentiel, AMO) sera effectuée.

Les évolutions de missions de Réseau TYNEO envers chaque partenaire seront communiquées en comité de suivi de QCD / Réseau TYNEO. Dans le cas où le présent accord doit être modifié se référer à l'article 8 : Modification de l'accord.

3.4 COMMUNICATION

L'ensemble de la communication locale à destination du grand public dans le cadre des missions prévues par la présente convention s'articule autour de la déclinaison locale de la marque nationale France Rénov' : « Réseau TYNEO avec France Rénov' » dans le respect de la charte graphique nationale France Rénov'.

QCD / Réseau TYNEO étant identifié par les territoires de Pacte pour assurer les missions de dynamique territoriale et d'information, conseil et orientation, QCD / Réseau TYNEO utilise la dénomination « Espace Conseil France Rénov' » pour sa communication grand public.

QCD / Réseau TYNEO s'engage, à mentionner à côté de son logo, le logo des porteurs de Pactes ainsi que le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'État et du logo type Anah sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'État.

En fonction des conventionnements annuels entre les porteurs de Pacte et la région Bretagne, les logos de la région Bretagne et du Réseau Rénov' Habitat Bretagne seront apposés sur les différents supports de communication.

Cela concerne tous les supports d'information imprimés et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanes, sites internet ou communications dans la presse portant sur le périmètre du présent accord.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE QBO, CCA, CCPF ET SIOCA

La réalisation des missions définies aux articles 3.1 et 3.2 (missions dans le cadre du Pacte et hors Pacte), et confiées à QCD / Réseau TYNEO nécessite une implication des porteurs de Pacte, maîtres d'ouvrage et signataires d'un Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial France Rénov', en surplus de l'engagement à financer le service ; tel qu'indiqué à l'article 6. À cet effet, il est attendu :

4.1 DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT RÉFÉRENT

Chaque porteur de Pacte désigne un élu et un agent référent pour le suivi de Réseau TYNEO et en informe QCD / Réseau TYNEO.

Les parties conviennent de s'informer mutuellement et sans délai en cas de changement de leur représentant (élu ou agent référent).

En complément, QCD / Réseau TYNEO invite à chaque instance de Réseau TYNEO les 4 vice-présidents en charge de l'habitat et les 4 chargés de mission habitat de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.

4.2 MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU DE PERMANENCE

Dans le cadre des conseils personnalisés délivrés dans les 7 EPCI de Comouaille, chaque EPCI, y compris pour les adhérents du SIOCA, garantit aux conseillers de QCD / Réseau TYNEO la mise à disposition d'un bureau de permanence doté d'une connexion internet, de l'ensemble du mobilier nécessaire pour le bon accueil des ménages et permettant des échanges en toute confidentialité.

Dans la mesure du possible, chaque EPCI prévoit également un accueil physique et un espace d'attente adapté pour les ménages, ainsi qu'un lieu permettant aux salariés de QCD / Réseau TYNEO de se restaurer.

Chaque ménage contactant et jouissant d'une information de la part de QCD / Réseau TYNEO fera l'objet d'une traçabilité via un outil numérique proposé par l'ANAH : Conseil Rénov'.

Dans le cadre de dispositifs d'aides locales déployées par les EPCI de Comouaille à l'attention des ménages, QCD / Réseau TYNEO peut contribuer, via sa mission information et conseil, à informer les ménages sur les modalités techniques de ces aides auxquelles ils peuvent prétendre et procéder à des vérifications techniques.

- o Conseil personnalisé

Au cas par cas, un rendez-vous individuel et personnalisé peut être proposé au ménage dans les 7 différents points de permanences en Comouaille (un par intercommunalité). Ce rendez-vous d'une durée d'une heure environ permet au ménage de recevoir un conseil individualisé selon ses besoins, sa situation financière et sociale, ainsi qu'en fonction des caractéristiques techniques de son logement. Chaque ménage disposant d'un conseil personnalisé recevra un compte rendu d'entretien à posteriori.

Dans un premier temps, le conseil personnalisé se fera uniquement sur le domaine de la rénovation énergétique. Dans un second temps et en fonction de la montée en compétence des conseillers de QCD / Réseau TYNEO, ainsi que des besoins des territoires des rendez-vous spécifiques sur la dimension technique des travaux d'adaptation des logements ou sur la lutte contre l'habitat indigne pourront être proposés.

- o Mission d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (MAPAH)

Dans certains cas de figure, le conseil personnalisé prodigué n'est pas suffisant pour permettre au ménage de s'engager dans une rénovation d'ampleur (c'est-à-dire une rénovation permettant un gain d'au moins deux classes énergétiques). Une mission d'appui au parcours de l'amélioration de l'habitat peut alors être proposée au ménage. Celle-ci concerne uniquement, dans un premier temps, la rénovation énergétique. Elle pourra être élargie aux autres thématiques de la rénovation dans un second temps.

Elle comprend la réalisation d'une évaluation énergétique (avec visite sur place) ainsi qu'une aide au choix du scénario de travaux et à la compréhension des devis de travaux.

Il est à noter que ce niveau de service ne remplace pas le recours obligatoire à un accompagnateur rénovation. En effet, QCD / Réseau TYNEO n'est pas agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ». À ce titre, la mission d'appui au parcours de l'amélioration de l'habitat proposée n'a qu'une valeur informative et d'aide à la décision. Elle n'a aucune valeur réglementaire et ne peut en aucun cas être utilisée pour les demandes d'aide MaPrimeRénov'.

3.2 MISSIONS HORS PACTE

QCD / Réseau TYNEO réalise des actions d'information et de conseil à destination des ménages, sur des thématiques en dehors de la rénovation de l'habitat, comme par exemple la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la construction, le changement de fournisseurs d'énergie, les écogestes, etc.

QCD / Réseau TYNEO peut intervenir ou organiser des réunions publiques / conférences sur les thématiques hors rénovation de l'habitat.

Les thématiques et la programmation seront précisées dans les conventions annuelles d'application.

3.3 DEMANDE DE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES

Si des besoins spécifiques, hors missions socles de Réseau TYNEO, émergent, QCD / Réseau TYNEO étudiera les modalités de réponses, sans toutefois modifier l'opérationnalité effective des « missions socles » de Réseau TYNEO.

Pour ce faire, le partenaire demandeur saisit par écrit QCD / Réseau TYNEO qui déterminera sa capacité à réaliser ces missions complémentaires et évaluera les moyens humains et financiers nécessaires. Après accord préalable de chacune des parties, les modifications de missions feront l'objet d'un avenant à la convention annuelle d'application de l'année en cours ou seront inscrites dans la convention annuelle d'application de l'année suivante.

4.3 PRÉVENANCE DE TOUTES MODIFICATIONS DES DISPOSITIFS OU ORGANISATIONS LOCALES

Pour que les conseillers de QCD / Réseau TYNEO puissent renseigner au mieux les ménages, les EPCI proposant des dispositifs d'aides aux ménages en informant sans délai QCD / Réseau TYNEO et transmettent les divers documents permettant de disposer des modalités d'attribution de ces aides.

4.4 COMMUNICATION

Les territoires de Pacte et les EPCI s'assurent que leurs supports de communication renvoyant vers QCD / Réseau TYNEO sont à jour des informations de contact de Réseau TYNEO : numéro de téléphone 02 98 90 10 93 ou lien vers le formulaire contact et site internet de Réseau TYNEO : <https://reseau.tyneo.bzh>.

4.5 UTILISATION DES OUTILS DE REPORTING COMMUN

Pour faciliter le suivi des ménages entre les différentes structures, les territoires de Pacte utilisent et incitent, si opportuniste, leurs sous-traitants, à compléter et utiliser autant que possible l'outil de reporting de l'ANAH : « conseil Rénov ».

ARTICLE 5 : MODALITÉS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, plusieurs instances sont mises en place, afin d'assurer une gouvernance efficace, une coordination optimale et un suivi rigoureux des actions engagées. Ces instances, détaillées ci-après, jouent chacune un rôle spécifique contribuant à la bonne conduite de Réseau TYNEO et à sa bonne intégration dans chaque territoire de Pacte.

5.1 COMITÉ DE SUIVI (COSUI)

Afin de suivre le bon déroulement de la mise en œuvre de Réseau TYNEO, QCD / Réseau TYNEO constitue un comité de suivi, pour évaluer l'avancement des actions et ajuster, si nécessaire, le plan d'action.

Ce comité de suivi de Réseau TYNEO est composé des 7 vice-présidents en charge de l'habitat des 7 EPCI de Cornouaille, ainsi que du vice-président en charge de l'habitat du SIOCA. Il est présidé par l'élu référent en charge de Réseau TYNEO et désigné par les instances de Quimper Cornouaille Développement.

Les agents référents pourront accompagner leurs élus.

En fonction des sujets abordés, l'ANAH, les services de l'État (DDTM, DREAL), la région Bretagne ou tout autre acteur jugé pertinent, peuvent être conviés.

Ce comité de suivi se réunit autant de fois que nécessaire, et au moins une fois par an.

Afin de proposer aux instances de QCD / Réseau TYNEO les budgets et moyens de Réseau TYNEO pour l'année N+1 un comité de suivi se réunit au plus tard au mois de septembre de chaque année.

Le comité de suivi formule des propositions ou rend compte dans les instances de QCD / Réseau TYNEO, par l'intermédiaire de l'élu référent prédict.

5.2 COMITÉ DES PARTENAIRES (COPART)

QCD / Réseau TYNEO réunit un comité des partenaires pour échanger sur des coopérations, des articulations locales ou pour informer des évolutions des périmètres d'intervention et/ou des dispositifs locaux.

Le comité des partenaires, présidé par l'élu référent désigné par QCD / Réseau TYNEO, est composé de :

- Les 7 vice-présidents en charge de l'habitat des 7 EPCI de Cornouaille
- Le vice-président en charge de l'habitat du SIOCA
- Les agents référents des territoires de Pacte
- Les chargés de missions habitat de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.
- L'ANAH
- La DDTM
- La DREAL
- La région Bretagne
- Le Conseil départemental du Finistère
- L'ADIL
- Le CAUE
- Les banques locales
- La CMA
- La CAPEB
- La FFB
- L'ordre des architectes
- Les associations représentant les consommateurs (UFC Que choisir et CLCV)
- Un représentant du pôle aménagement de QCD

Cette liste peut être amenée à évoluer en fonction des partenariats établis localement. Tout autre acteur jugé pertinent pourra être invité en fonction des sujets abordés.

Ce comité de suivi se réunit autant de fois que nécessaire, et au moins une fois par an. A partir de l'année 2026, ce comité se réunit tous les ans, au 1^{er} trimestre, afin de présenter le bilan de l'année N-1 et d'exposer les perspectives de l'année N.

5.3 COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

QCD / Réseau TYNEO réunit un comité technique afin d'assurer la parfaite cohérence entre Réseau TYNEO et les autres démarches en cours sur les territoires.

Le comité technique comprend les agents référents des territoires de Pacte ainsi que les chargés de mission habitat des EPCI de DZCO, CCCSPR, CCHPB et CCPBS.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour la mise en œuvre du présent accord, 4 conventions d'application annuelle sont signées entre QCD / Réseau TYNEO et QBO, QCD / Réseau TYNEO et CCA, QCD / Réseau TYNEO et CCPE, QCD / Réseau TYNEO et le SIOCA.

Ces conventions annuelles bilatérales arrêtent, pour chaque année :

- Le contenu des actions à réaliser,
- Les contributions financières que les structures porteuses s'engagent à verser à QCD / Réseau TYNEO.

La répartition des coûts par territoire de Pacte est calculée de manière proportionnelle selon l'indicateur ANAH, Résidences Principales Parc Privé (RPPP), issu de l'« outil de dimensionnement SPRH », en version du 15 juillet 2024, produit par l'ANAH.

Le nombre de Résidences Principales Parc Privé (RPPP) par territoire est obtenu en additionnant le nombre de résidences principales et le nombre de logements vacants et en ôtant le nombre de résidences HLM louées vides.

Le tableau ci-dessous fixe la répartition de chaque territoire de Pacte pour l'ensemble de la durée de cet accord de partenariat.

	QBO	CCA	CCPF	SIOCA	Cornouaille
RPPF par territoire	47 958	25 254	14 521	45 566	133 299
Part %	35,98%	18,95%	10,89%	34,18%	100,00%

QCD / Réseau TYNEO produit annuellement un rapport technique et financier de l'activité de Réseau TYNEO à l'échelle de la Cornouaille, intégrant une déclinaison des données par territoire de Pacte ou par territoire d'EPCI.

	CCPBS	CCHPB	DZCO	CCCSPR
	19 755	8 664	9 087	8 060
	14,82%	6,50%	6,82%	6,05%

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de cinq ans, couvrant les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'ACCORD CADRE

Il peut être procédé à une modification du présent accord. Pour ce faire, le ou les partenaires demandeurs saisissent les autres signataires par écrit préalablement à la réunion du comité de suivi de septembre de l'année en cours.

Sur proposition du comité de suivi et après décisions des instances de QCD / Réseau TYNEO, le présent accord est modifié par voie d'avenant.

ARTICLE 9 : DÉNONCIATION ET RÉSILIATION DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord de partenariat peut être résilié par l'un des partenaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-exécution par l'autre partie de tout ou partie de ses engagements tels que prévus par le présent accord, après mise en demeure restée sans effet durant 30 jours.

Dans cette hypothèse, la convention d'application annuelle en vigueur dudit accord demeure en vigueur jusqu'à son complet achèvement.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, une médiation par une personne tierce agréée par chacune des parties sera opérée.

En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 11 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'ensemble des parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent accord cadre.

Fait en 5 exemplaires originaux

à Quimper, le _____

Pour Quimper Cornouaille Développement

Marc ANDRO - Vice-président délégué

Pour Quimper Bretagne Occidentale

Isabelle ASSIH - Présidente

Pour Concarneau Cornouaille Agglomération

Olivier BELLEC – Président

Pour Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Roger LE GOFF - Président

Pour le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Yannick LE MOIGNE – Président

Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

Instances 2025

- Mardi 30 septembre (14h30) : **Bureau**
- Mardi 14 octobre (14h30) : **Conseil d'administration**
- Mardi 25 novembre (14h30) : **Bureau**
- Mardi 16 décembre (14h30) : **Conseil d'administration**

Réunions / événements

- Mardi 20 mai : « **Meublés de tourisme : mesure de régulation** »
- Mercredi 21 mai : **Petit-déjeuner « Retour d'enquêtes sur la fréquentation ferroviaire en Cornouaille »**
- Vendredi 23 mai : **Stand Attractivité au 15^e Forum de la création et reprise d'entreprise à Concarneau**

- Mardi 3 juin : **Atelier « Le territoire, un atout pour recruter et fidéliser »** (QCD et APEC)
- Mardi 10 juin : **Cotech Destination**
- Jeudi 12 juin : **Réunion Coordin'Acteurs (CLS)**
- Mardi 17 juin : **Apéro Pro Marque Bretagne de QCD x TQC x Finistère Mer**, à Finistère Mer Vent
- Jeudi 19 juin : **Lettre d'info numérique QCD**
- Vendredi 20 juin : **Commission mer & littoral** (Pays Bigouden Sud)
- Mardi 24 juin : **Copil Destination n°3**
- Mardi 24 juin : **Groupe ressources Santé environnement (CLS)**
- Jeudi 26 juin : **2^e Groupe projet « Sensibilisation / prévention / dépistage Cancer » (CLS)**

- Mardi 8 juillet : **Réunion des développeurs économiques de la Cornouaille**
- Jeudi 10 juillet : **Lettre d'info numérique QCD**

Pour information des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh